

## Bulletin d'histoire politique

# La réforme des institutions politiques au Québec 1834-1848 : un héritage contesté

François Deschamps



Volume 22, numéro 1, automne 2013

L'incendie du parlement à Montréal : un événement occulté

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1018824ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1018824ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique  
VLB éditeur

### ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Deschamps, F. (2013). La réforme des institutions politiques au Québec 1834-1848 : un héritage contesté. *Bulletin d'histoire politique*, 22(1), 93–129. <https://doi.org/10.7202/1018824ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## La réforme des institutions politiques au Québec 1834-1848 : un héritage contesté<sup>1</sup>

FRANÇOIS DESCHAMPS  
*Historien*

Les Réformistes sont associés d'habitude, dans nos repères historiques, au régime d'union législative du Haut et du Bas-Canada (1840-1867) et à l'obtention, en 1848, du fameux «gouvernement responsable». Depuis une vingtaine d'années, ce régime cependant n'a suscité au Québec que peu d'intérêt<sup>2</sup>. La création de la *Province of Canada*, mieux connue sous l'appellation anglicisée d'«Acte d'union», apparaît comme une simple phase transitoire, un intermède, qui devait conduire à la Confédération de 1867. Trois noms ornent cette référence canonique : Louis-Hyppolite La Fontaine, Étienne Parent et Augustin-Norbert Morin. Les réalisations de ces réformateurs n'en constituent pas moins un héritage contesté. En effet, l'un des paradoxes les plus frappants de la trajectoire de ces trois figures de proue est d'avoir milité, dans les années 1830, aux côtés des meneurs du Parti patriote, dont le programme présentait une plate-forme elle aussi largement réformatrice. Or une ligne de partage très nette existe toujours dans l'historiographie québécoise entre ceux-ci et ceux-là. Le clivage porte spécifiquement sur la radicalisation du conflit opposant le Parti patriote au Parlement impérial, ainsi que sur la mise en branle, à partir de juin 1837, d'un vaste mouvement de désobéissance civile, qui devait culminer par des appels de plus en plus pressants à la résistance armée en septembre et octobre. Tandis que les chefs patriotes auraient persisté dans leur stratégie d'affrontement, ceux qui allaient s'attribuer le titre de «réformistes» se seraient résolus à désavouer cette conduite excessive et à préconiser in extremis (ou

rétrospectivement) une voie moyenne plus conforme aux paramètres de la politique de conciliation en vigueur au Colonial Office depuis 1828.

Je n'ai pas l'intention de rendre compte ici, dans son ensemble, du livre d'Éric Bédard *Les Réformistes, une génération canadienne-française au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>3</sup>, mais plutôt de faire porter la discussion sur quelques points litigieux, principalement l'analyse des diagnostics contradictoires auxquels a donné lieu, chez les historiens, le régime instauré en 1840, de même qu'à ce que Paul Romney a appelé la « trop grande insistance sur la venue du gouvernement responsable »<sup>4</sup>. Prenant acte de l'absence surprenante des travaux de Maurice Séguin dans sa recension historiographique, ma thèse est que cette omission empêche l'auteur non seulement de procéder à une analyse approfondie des « termes de l'Acte d'Union » (*RÉF*, p. 15), mais le contraint à proposer une lecture partielle, sinon partiiale, du mouvement « patriote » à partir des 92 résolutions de 1834. J'avance de plus que la base documentaire trop étroite sur laquelle il s'appuie ne lui permet pas de mener une contre-expertise utile, entre autres en ce qui a trait au phénomène de la violence et à la « stratégie de l'affrontement » qu'il considère de manière extrêmement ambivalente. Je montrerai enfin que la concentration trop exclusive sur ses sources documentaires l'amène à émailler sa démonstration d'apories qui brouillent une compréhension claire des enjeux politiques globaux qu'a suscités la politique de conciliation. Je plaide à cet égard pour un élargissement significatif de la perspective trop exclusivement centrée sur les thèmes rabâchés de la « survivance », du repli identitaire et des luttes parlementaires. Seule la prise en compte du contexte atlantique global (incluant l'archipel britannique), permet de se faire une idée précise du rééquilibrage des différents groupes en présence et de comprendre un phénomène très largement méconnu : l'arrière-fond républicain et la marginalisation progressive des militants radicaux tory au Bas-Canada, dont on tient encore les déclarations de loyalisme envers la Couronne britannique pour argent comptant. Sur les traces de Tocqueville<sup>5</sup>, j'affirme que seule la restitution d'un tableau d'ensemble donne le moyen de faire ressortir les lignes de fond des mutations en cours, notamment celles relatives au relâchement des liens empire/commerce, perceptible dès les années 1820, dont l'un des présupposés majeurs est l'unité culturelle du monde anglo-américain<sup>6</sup>. La lecture de Maurice Séguin que je propose enfin montrera à quel point il importe de revenir aux débats sur la loi constitutionnelle de 1791 si l'on tient vraiment à comprendre le « double soulèvement » de 1837, c'est-à-dire le sens des menées préemptives victorieuses des miliciens ultra-tory (novembre-décembre 1837 et novembre 1838) soutenus par la junte militaire qui s'installe aux commandes de l'État colonial avec l'imposition de la loi martiale dans le district de Montréal le 5 décembre 1837<sup>7</sup>.

## Angle d'attaque

On le sait bien : les objets de l'enquête historique au Québec (la religion, la survivance, l'infériorité économique, bien sûr, mais aussi le radicalisme, la violence, la pauvreté, le nationalisme « civique », etc.) sont lourdement grevés par les sollicitations du présent. La quête légitime des causes n'échappe pas aux risques de distorsion téléologique, travers qui consiste à ne pas traiter de manière impartiale et exhaustive tout ce qui ne cadre pas avec les présupposés du chercheur ou qui incline à s'imaginer naïvement que le vent de l'histoire souffle dans telle direction. Conscient, pour sa part, des interférences inévitables dans la recherche, Éric Bédard assume en pleine connaissance de cause l'approche explicitement conservatrice et élitiste du passé québécois qu'il privilégie. À l'encontre du « paradigme moderniste » qui postule le caractère éminemment positif des effets de rupture induits par la Révolution tranquille, il milite en faveur d'une vision plus traditionnelle de la société québécoise, « holiste » si l'on veut, mettant à l'avant-plan les concepts de nation, de communauté, de religion et d'identité, sans qu'il lui soit nécessaire ou utile par ailleurs de recourir à une critique du phénomène des idéologies ou des classes sociales<sup>8</sup>. L'auteur vise tout particulièrement à redonner ses lettres de noblesse à l'histoire des idées, genre plutôt décrié, mais qui connaît un regain d'intérêt depuis une douzaine d'années. Ou plutôt à une certaine conception de l'histoire des idées, celle où se conjuguent « mémoire d'intention » (*RÉF*, p. 12) et « parti pris empiriste » (*RÉF*, p. 25). De fait, s'il s'intéresse à toute une « génération », il limite son champ d'analyse à « onze personnages influents » (*RÉF*, p. 20) qu'il regroupe en « sérail » (*RÉF*, p. 17 et 193).

Il faut bien le souligner : l'optique identitaire et nationale d'Éric Bédard comporte un angle mort. Au refus de traiter le phénomène de l'« idéologie » des élites canadiennes-françaises s'adjoint la nécessité de relativiser, sinon de dissocier « identité nationale » (*RÉF*, p. 254) et régime politique, quitte à donner le flanc non pas au préjugé empiriste, mais à son contraire, une sorte de « fantasme » essentialiste et unitaire de la société québécoise (*RÉF*, p. 322). Pourquoi « [...] se quereller sur la question du meilleur régime », note-t-il, puisque l'enjeu fondamental est de

sauver la nationalité de la disparition. La victoire de l'armée britannique, la pendaison, l'exil ou l'emprisonnement de plusieurs leaders canadiens, la suspension du Parlement, et surtout l'Acte d'Union décrété par Londres ont assombri considérablement l'avenir (*RÉF*, p. 253).

Plus loin, Bédard évoque de manière symptomatique les réformistes « [qui] associaient spontanément, comme l'a fait Garneau dans son *Histoire du Canada*, la nationalité au peuple, mais jamais à un régime politique particulier » (*RÉF*, p. 327). On est ici aux antipodes de ce qu'avancait, par

exemple, Fernand Ouellet, pour qui il était « capital d'envisager l'évolution des formes constitutionnelles et politiques dans leurs rapports avec l'évolution de la société »<sup>9</sup>. Rejetant du revers de la main l'idéologie en tant que discours de légitimation au service des intérêts de classe, celle-ci ne reçoit sa caution chez Bédard que lorsqu'elle se présente sous la forme d'un « [discours sur] le religieux comme un élément essentiel à la cohésion sociale » (RÉF, p. 326).

Malgré tout, Éric Bédard ne peut s'empêcher de voir lui aussi, dans le régime d'union législative du Haut et du Bas-Canada, une « société libérale » et une « démocratie parlementaire » (RÉF, p. 23) en gestation, bien que ce régime était « alors synonyme d'assimilation » (RÉF, p. 11)<sup>10</sup>. Son parti pris identitaire lui interdit de voir toutefois dans le Rapport Durham (1839), d'où sort pourtant la notion de « gouvernement responsable », l'un des fondements idéologiques de cette société libérale émergente<sup>11</sup>. Au contraire. Même s'il ne s'attarde guère à son analyse, tout son livre constitue une riposte aux sombres pronostics sur l'« assimilation » inévitable et insensible des Canadiens français qu'on continue à y lire sous l'effet peut-être d'une sorte de réflexe conditionné. Par-delà la résignation des réformistes à l'endroit du régime d'union forcée, la seule question vraiment pertinente, au fond, serait : pourquoi le gouvernement impérial n'a-t-il pu appliquer le principe de responsabilité ministérielle que dans le cadre du régime d'union ? Pour situer le problème tel qu'il apparaît dans les travaux historiques récents, je propose à titre de première approximation le passage en revue des différentes écoles historiographiques.

## Vue panoramique

De la pluralité des points de vue qui ont considéré les Réformistes, il existe quatre fenêtres principales. Au premier rang se situe la perspective commémorative qui a longtemps prévalu au Québec. Très nettement perceptible lors du dévoilement de la statue de La Fontaine en 1930, cette perspective confine presque au culte civique, au point que ce chef de file a pu apparaître, comme le rappelle l'auteur, « le défenseur des libertés britanniques et de la bonne entente entre les deux peuples qui allaient fonder le Canada en 1867 » (RÉF, p. 30). Suit la critique de cette approche qu'ont préconisée les historiens de l'École de Montréal, Michel Brunet en tête et les « néonationalistes » à leur suite, Stéphane Kelly<sup>12</sup> et Georges Aubin par exemple<sup>13</sup>. Un grand absent : Maurice Séguin<sup>14</sup>. Bédard répertorie ensuite les contributions des historiens ayant mis en valeur l'appartenance continentale et américaine des Canadiens français où se croisent libéralisme, républicanisme et « nationalisme civique », notamment Yvan Lamonde<sup>15</sup>, Gérard Bouchard<sup>16</sup> et Louis-Georges Harvey<sup>17</sup>. Le tour d'horizon se termine par les essais de réhabilitation, John Saul<sup>18</sup>, Jocelyn Létourneau<sup>19</sup>,

André Pratte<sup>20</sup>, dont l'objectif vise à réinscrire le discours réformiste dans la ligne directrice de la formation de l'État fédéral « canadien ».

Malgré la réserve qu'il affiche, Bédard, à première vue, se rapproche beaucoup de ceux qui, parmi les représentants de la dernière vague (Saul, Létourneau, Pratte, mais aussi McKay<sup>21</sup>, Azjenstat<sup>22</sup> et maintenant Ducharme<sup>23</sup>), cherchent à « donner un sens nouveau à l'expérience canadienne » s'il ne s'agit pas, une chose en entraînant une autre, de « contre-carrer le grand récit historique des Québécois » (*RÉF*, p. 32)<sup>24</sup>. De ces deux tendances antagonistes dans l'historiographie québécoise récente, l'auteur prend acte en effet de l'« attrait pour les patriotes, et le discrédit des réformistes » (*RÉF*, p. 31), aux premiers étant associées les valeurs du progrès et de modernité, tandis que les seconds « sont implicitement assimilés au repli, à la tradition et au Canada » (*RÉF*, p. 31). Il n'est pas exagéré de dire que tout le livre cherche à transférer les attributs de progrès et de modernité dans le camp réformiste. Sous cet éclairage, les réformistes apparaîtront ainsi comme de

véritables acteurs politiques, maîtres de leur destin et de celui de leur pays, et non comme les marionnettes d'un quelconque système anonyme ou comme les pantins d'une prétendue « classe dominante » (*RÉF*, p. 12).

Ce ne seront ni des

Canadiens français de service (*RÉF*, p. 26 et 30), des collaborateurs serviles de l'Empire britannique, sinon [...] des « parvenus », parce qu'ils [ont] fini par se dissocier de Papi-neau et de l'état-major du Parti « patriote » (*RÉF*, p. 26).

La revalorisation de l'« ethnonyme "canadien français" » (*RÉF*, p. 72) est au cœur de cette réhabilitation. On ne s'étonnera pas que l'un des enjeux sous-jacents des *Réformistes* de Bédard consiste à réactualiser dans le champ de la « conscience historique » contemporaine, en dépit des préventions mêmes de l'auteur contre les « identités multiples » (*RÉF*, p. 13), l'enracinement de l'« ethnonyme canadien français » qui se serait imposé peu à peu, selon lui, au cours des années 1840<sup>25</sup>.

### **La nation : éclipse et récurrence**

Aussi irréductibles soient-elles, ces différentes approches n'en partagent pas moins un dénominateur commun : le caractère incontournable (sinon la « primauté », comme chez Bédard) et la persistance de la dimension nationale. Ce en quoi la prophétie aventureuse d'Hobsbawm sur le déclin du nationalisme s'avère fallacieuse<sup>26</sup>. Au centre des analyses de Bédard se trouve donc la nation. Elle forme « le seul sujet politique capable de transcender les conflits les plus féroces » (*RÉF*, p. 14). Elle seule en outre est en

mesure de constituer un « ordre synthétique » (*RÉF*, p. 13) face aux dangers de dissolution du « lien social » qu'occasionnent les poussées intermittentes de l'individualisme. Il importe ainsi de partir de l'idée de nation comme d'un tout signifiant et non la concevoir comme un épiphénomène ou à partir des « structures sociales et économiques » (*RÉF*, p. 31), comme s'y complairaient les tenants de la « nouvelle histoire politique » (*RÉF*, p. 13). Revendiquant une posture élitiste, Bédard est peu enclin, à vrai dire, à pratiquer « l'histoire par le bas », trop fragmentaire à son goût, et ferraille à cet égard avec Jean-Marie Fecteau (*RÉF*, p. 13 et 194-196). Bien qu'il soit parfaitement légitime, ce parti pris comporte cependant des dangers, notamment pour ce qui est du traitement des sources documentaires. Sans examen critique serré ou contre-expertise méthodologique, une attention trop exclusive sur les valeurs du terroir véhiculées dans les journaux, les romans ou les correspondances risque d'encourir le reproche, en effet, « d'un étroit repli sur la seule culture canadienne-française » (*RÉF*, p. 23).

### Rupture/continuité

Soucieux de contrer les effets de rupture dans la représentation du passé québécois, Éric Bédard se voit pourtant lui-même contraint de traiter en premier lieu de la rupture initiale ayant permis l'émergence de la génération réformiste. Le paradoxe nécessite un détour indispensable dans les années 1830, objet du premier chapitre. Placée sous les auspices du journaliste de Québec Étienne Parent, la citation mise en exergue et tirée d'un éditorial du 13 décembre 1837 met l'accent justement sur cette fracture fondatrice par quoi les réformistes autoproclamés ont entendu se démarquer de ceux qui, en octobre et novembre 1837, dans le camp patriote, auraient prôné le recours aux armes<sup>27</sup>. En fait foi la mutation décisive, à son avis, du parti « canadien » en parti « patriote »<sup>28</sup>. La référence de départ n'est pas fortuite, car si, de manière générale pour Bédard, il est nécessaire de « penser le conflit – inhérent au politique dans une société libérale et démocratique » (*RÉF*, p. 125), le vrai défi consiste à en rendre les termes clairs, d'autant plus qu'en effectuant un retour sur les années 1830, Bédard quitte le terrain surinvesti et relativement sécurisant des sacro-saintes luttes parlementaires et aborde la question du passage (ou du basculement) de la lutte politique à la violence armée – objet tabou, comme on sait, chez les intellectuels québécois, suscitant toujours la même vieille réprobation tacite, quand ils ne sont pas dressés à débusquer le moindre indice de radicalité. L'auteur se demande, par ailleurs, si l'épithète « réformiste » accolée aux promoteurs du gouvernement responsable en 1848 est une attribution indue ou ce qu'il appelle un anachronisme (*RÉF*, p. 20). La question n'est pas seulement de pure forme. Elle braque d'abord l'attention sur les prétentions des principaux prota-

gonistes d'occuper « le centre de l'échiquier politique » (*RÉF*, p. 15 et 20) face à leurs adversaires tory, rouges ou ultramontains. Bédard ne semble pas le croire, étant donné

qu'[a]vec l'obtention du gouvernement responsable, les institutions politiques n'ont plus à être débattues, ni remises en question. Avec les réformistes au pouvoir, les Canadiens français ont obtenu gain de cause. Conséquence: le champ du politique devient celui de l'administration courante (*RÉF*, p. 166)<sup>29</sup>.

Mais la question de l'anachronisme se pose aussi aux yeux de la postérité, face aux « patriotes » de 1837-1838, puisque l'idée de responsabilité (on dirait aujourd'hui imputabilité vis-à-vis de l'électorat) et l'extension du principe électif au Conseil législatif étaient au cœur des revendications patriotes. Quoi qu'il en soit, anachronisme ou pas, dans le récit même qu'il articule, Bédard considère que la pierre de touche permettant de trier les promoteurs de la réforme parlementaire sous le régime de l'union est le passage à la violence armée dans le district de Montréal en novembre 1837. Alors que ceux qui allaient passer dans le miroir embué de la postérité pour les « réformistes » l'ont désapprouvé, les « rebelles » ou les « radicaux » dans le camp « patriote » l'ont assumé. Question de mieux asseoir leur légitimité, un retour préalable sur le programme « consensuel » des 92 résolutions de 1834 a paru cependant nécessaire à l'auteur.

### **Unité autour des 92 résolutions ?**

Bédard s'emploie à relever l'équivoque qui grève l'usage des termes « réforme » et « réformistes » en revisitant le dossier « patriote » de la décennie 1830. Le programme élaboré autour des 92 résolutions présente, comme on sait, une plate-forme réformiste et nécessitait une refonte des règles du jeu parlementaire. Si une teinte de républicanisme s'y discerne, il s'empresse de souligner en contrepartie « que l'option américaine en est une de repli » pour conclure que ces résolutions finalement « n'ont [...] rien d'un manifeste républicain ou d'une déclaration d'indépendance » (*RÉF*, p. 36)<sup>30</sup>. Selon Bédard, ces résolutions ne comportaient rien, au départ, de radical ou de révolutionnaire – « bien davantage un moyen de faire pression sur Londres qu'un projet sérieux » (*RÉF*, 42) – ceci afin de bien faire ressortir d'une part que la lutte politique comportait la dimension d'« éveil d'une conscience nationale », voire de « lutte nationale » englobant « la référence américaine, ainsi qu'une certaine expérience de la démocratie locale » (*RÉF*, p. 46); d'autre part, afin de montrer que le radicalisme des patriotes justifiait la défection de La Fontaine et Parent et leur conversion résignée au régime d'union législative du Haut et du Bas-Canada après s'y être farouchement opposés. Dans sa réprobation frileuse de l'idéologie républicaine – et sans doute, avant toute chose, de l'esprit martial que comporte



«la longue tradition d'actions populaires extra-parlementaires» dans la culture anglo-américaine<sup>31</sup> – Bédard, à mon avis, sous-estime l'enjeu fondamental que sous-tendent les 92 résolutions: l'appui majoritaire aux élections, fondement ultime de l'autorité du gouvernement<sup>32</sup>. Il commet même un contresens, car on aura beau retourner dans tous les sens le libellé de ces résolutions, il reste, en définitive, que l'extension du principe électif aux membres du Conseil législatif est un trait indubitablement républicain<sup>33</sup>.

En suivant le fil de sa plaidoirie, il apparaît toutefois que «l'unité autour des 92 résolutions», si elle a réellement existé, s'est rapidement effritée. En effet, déjà lors du vote en Chambre en février 1834, un peu moins que le tiers des députés marque leur opposition: «56 députés se prononcent pour, 23 contre» (*RÉF*, p. 36). À défaut de l'unité rêvée de la nation autour d'un programme commun, on a plutôt affaire au fractionnement du bloc canadien, car dès ce moment, malgré le balayage patriote aux élections de 1834, un mouvement de dissidence s'organise à Montréal autour de Pierre-Édouard Leclère, fondateur en 1832 de *L'Ami du Peuple*, journal tory francophone. On connaît mal l'influence qu'a pu exercer ce groupe minoritaire au sein de la branche montréalaise de l'Association constitutionnelle; ni en quoi il se distinguait d'autres «dissidents» du parti, tels le seigneur Debartzch (*L'Écho du Pays*), Sabrevois de Bleury (*Le Populaire*) ou les «transfuges» installés au Conseil exécutif et dans l'administration, les «chouayens», ces Canadiens français loyaux qui prirent leurs distances ou combattirent le parti de Louis-Joseph Papineau dès 1832» (*RÉF*, p. 320), les frères Mondelet, A. Cuvillier, Elzéar Bédard, E. Barron, R. de Saint-Ours, etc.

Cet aspect du problème est important, car il préfigure les enjeux autour de l'octroi de la responsabilité ministérielle en 1848 et ce que l'auteur appelle, dans un chapitre ultérieur, en se basant sur André-J. Bélanger la «démocratie capacitaire». Le paradoxe est que le sentiment de méfiance des Canadiens français envers les institutions parlementaires britanniques découle en partie de la politique même de conciliation de Londres dans les années 1830, laquelle a favorisé la scission du parti de la majorité en octroyant des postes de commande dans l'exécutif, la magistrature et la milice, non seulement à d'anciens partisans de Papineau, mais à de proches collaborateurs comme D. B. Viger, Jacques Viger, C.-S. Cherrier, etc. Il paraît en tout cas hasardeux d'affirmer qu'avant 1848, «cantonnés dans l'opposition», jamais un des leaders canadiens-français, «n'avait eu à assumer des décisions gouvernementales» (*RÉF*, p. 125-127). En dépit de la renommée de Papineau, plusieurs membres de l'élite canadienne-française ont eu accès à des postes de commande et ont joui d'une influence réelle dans la magistrature, la milice et le Conseil exécutif. Aussi tenus puissent-ils apparaître, les différents types d'opposition au Parti

patriote n'a pas retenu suffisamment toute l'attention qu'ils requièrent.

On le voit mieux dans l'agencement des forces en présence qu'esquisse l'auteur au cours de ces années tumultueuses. Bédard donne à penser en effet qu'on aurait affaire essentiellement à une lutte à deux, opposant le « Parti canadien », « réformiste » ou « majoritaire » au « Parti constitutionnel », c'est-à-dire, dans les mailles de la paraphrase dans laquelle Bédard les enveloppe, « une toute petite minorité corrompue, surreprésentée au sein des Conseils exécutif et législatif et dans les emplois publics » (*RÉF*, p. 35). S'agit-il des Bureaucrates de Papineau? L'auteur ne le précise pas. Minorité « influente », en tout cas, aussi « arrogante [qu']intolérante », animée par ailleurs « d'étroits préjugés ethniques » basés sur une « mentalité d'assiégés » (*RÉF*, p. 39), sinon le « fanatisme des milices loyales » (*RÉF*, p. 47) que Bédard, suivant les traces d'Étienne Parent, suspecte même de déloyauté (*RÉF*, p. 38). Or on ne saurait confondre cette minorité avec les « chouayens » jouissant du patronage impérial. Fait à souligner, suivant Bédard et la cohorte des historiens qui avalisent le schème bien balisé de la « polarisation extrême », avec les résolutions Russell, « le gouvernement britannique choisit son camp » (*RÉF*, p. 58). L'événement n'est pas banal : par ce « parti pris en faveur d'une minorité » (*RÉF*, p. 49), le Colonial office aurait sacrifié délibérément sur l'autel de la consanguinité ethnique les Canadiens préconisant une approche modérée et se serait rangé derrière les militants radicaux d'allégeance tory que l'on suspectera bientôt d'entretenir sous main des pensées séditeuses...<sup>34</sup> Faut-il s'étonner si, dans un tel terreau, la thèse du complot ait pu s'enraciner et fermenter, produisant un herbier de fleurs sauvages ?

### **Les rébellions de 1837-1838 et la question de la violence armée**

En ce qui concerne cet aspect capital du problème, Bédard entend « prendre la mesure du brouillard qui enveloppe les acteurs lorsque vient le temps de décider de la marche à suivre » en faisant ressortir les « arguments politiques » allégués principalement par Parent et La Fontaine « contre la stratégie d'affrontement de l'état-major "patriote" durant l'été 1837 » (*RÉF*, p. 34). Que faut-il entendre par là ? Essentiellement le désaveu du recours aux armes, comme on le constate dans la suite du chapitre où il est précisé que les dirigeants du parti « patriote », influencés par le modèle de la révolution américaine, ont privilégié, dès l'automne 1835, la mobilisation des troupes « en vue d'une insurrection armée » (*RÉF*, p. 46).<sup>35</sup> On comprend qu'il s'agit d'un recours délibéré, réfléchi. Amené à sonder un peu plus l'épaisseur du « brouillard » qui entoure les gestes de Papineau à la veille de l'explosion, Bédard toutefois rectifie le tir et avance maintenant une opinion diamétralement opposée, savoir que Papineau n'aurait jamais abandonné l'espoir d'un « règlement politique » :

Le discours prudent de Papineau à la veille des premiers affrontements armés au cours de la grande assemblée des Six Comtés et sa « fuite » controversée aux États-Unis le jour de la victoire à Saint-Denis donnent à penser que le chef canadien n'avait pas considéré d'autres options que celles, plus restreintes, de la politique<sup>36</sup>.

Mais quelques paragraphes plus bas, comme s'il ne savait pas trop au juste où il s'en va, Bédard revient à sa position initiale et affirme de nouveau qu'en octobre 1837 « les chefs patriotes [sans guillemets] s'apprêtent à jouer le va-tout de la nationalité sur les champs de bataille » (*RÉF*, p. 51). Il aurait été peut-être plus prudent d'écrire que des circonstances ont amené « la frange la plus radicale du Parti "patriote" [guillemets inclus cette fois] » (*RÉF*, p. 53), contre l'avis même de Papineau, à se résoudre à prendre les armes. D'autant plus qu'un peu plus loin, s'appuyant cette fois sur le journal de La Fontaine, Bédard note tranquillement qu'aux yeux du futur meneur réformiste la lutte armée était aussi pour lui « inattendue » (*RÉF*, p. 56). Bédard va même jusqu'à citer une lettre de La Fontaine à Ellice, propriétaire de la seigneurie de Beauharnois, dans laquelle on apprend qu'

il n'y aurait jamais eu de résistance à main armée si le gouvernement n'avait pas eu recours à des arrestations politiques, ou même si des antécédents, malheureusement trop vrais, n'avaient point fait perdre au peuple toute confiance dans l'administration de la justice (*RÉF*, p. 62)<sup>37</sup>.

Dernière occurrence, révélatrice. Selon le témoignage de Louis Perrault, ancien propriétaire du défunt *Vindicator* exilé en 1838 au Vermont, la désapprobation de la violence armée dans le camp patriote comportait le bénéfice marginal non négligeable pour La Fontaine de discréditer par la bande Papineau :

Il [La Fontaine] aurait prévenu les désastres de l'hiver dernier. Il est maintenant bien brave. *Les autres ont lancé le peuple dans l'abîme et se seraient sauvés [...]*. On voit que l'envie de dominer le ronger (*RÉF*, p. 62)<sup>38</sup>.

Force est de le reconnaître : les analyses auxquelles procède Bédard et la documentation sur laquelle il se base ne lui permettent pas de sortir de l'aporie de l'intentionnalité. Il n'a d'autres options que de se rabattre sur la fatalité de la « débâcle des troupes "patriotes" » (*RÉF*, p. 48) en prenant appui sur les éditoriaux d'Étienne Parent qui, à la suite de la publication des résolutions Russell, l'aurait, lui, « anticipée ». Le recours aux armes constituerait même « la poursuite d'un plan dont l'exécution est plus que douteuse » (*Le Canadien*, 24 avril 1837). Dans l'optique de l'éditorialiste de Québec, le spectre de l'annexion aux États-Unis et de la disparition de la nationalité sur fond de dissolution du « lien impérial » est étroitement associé à cette « révolution violente » (*RÉF*, p. 50-51).

Mais, coup de théâtre, la question des armes et de la violence rebondit une nouvelle fois, et l'on apprend maintenant, de la plume même d'Étienne Parent, que les véritables responsables du soulèvement appartiennent à... «l'oligarchie des loyaux» :

C'est la conduite violente, ambitieuse, outrageante des loyaux par excellence, qui a fomenté les germes de l'insurrection dont nous recueillons aujourd'hui les fruits amers (RÉF, p. 64)<sup>39</sup>.

Qui plus est : dans le but d'exonérer les «honnêtes habitants du Bas-Canada» de toute responsabilité, Bédard, paraphrasant le rédacteur du *Canadien*, est persuadé que «rien ne prédisposait à prendre les armes et à se rebeller contre les autorités britanniques» (RÉF, p. 64). S'agit-il d'une désapprobation feutrée de la violence ? Pas de doute possible. L'historien cherche manifestement à dissocier luttes politiques et actions extraparlimentaires, c'est-à-dire, en clair, violence armée. La «défaite militaire» (RÉF, p. 169) de 1837-1838 a pourtant eu des répercussions décisives sur les nouvelles structures politiques, sans compter les effets désastreux sur la mentalité collective dans la longue durée<sup>40</sup>. Il renvoie simplement à trois historiens (L.-O. David, 1883 ; Filteau, 1937 et Bernard, 1983) pour qui «les militants "patriotes" n'auraient eu [...] d'autre choix que de prendre les armes» (RÉF, p. 79)... En conclusion, il dit s'être attaché surtout à faire ressortir «l'importance de la dimension nationale pour les acteurs» dans le conflit politique bas-canadien, ainsi que «le caractère éminemment "réformiste" de leurs doléances» (RÉF, p. 79). Truisme assez déconcertant, quoique l'opération comporte ceci d'avantageux qu'en atténuant la coupure radicale occasionnée par l'abrogation de la constitution de 1791, elle laisse les «termes» mêmes de la reddition dans une sorte de flou artistique et assoit la légitimité du sérail réformiste en gestation dans une posture de «relative continuité» avec l'esprit prétendument unanimiste des 92 résolutions<sup>41</sup>. Bédard en vient donc, malgré tout, à reconduire la bonne vieille thèse du ralliement à l'Union comme critère de discrimination permettant départager les réformistes de 1848 des «rebelles» et des «agitateurs» de 1837-1838.

### **L'Union et la «primauté du national» : participation équitable ou minorisation ?**

Le premier chapitre se clôt sur la résignation à «l'union des deux Canadas» dans le camp patriote décimé. Il est légitime de parler de résignation dans la mesure où La Fontaine qualifiait toujours en février 1840 le projet de fusion forcée des deux colonies séparées «d'humiliant, d'injuste et de tyrannique» (RÉF, p. 71). Quelques mois plus tard, dans l'adresse aux

électeurs de Terrebonne, La Fontaine considère toujours que l'Union est « un acte d'injustice et de despotisme, [notamment] en ce qu'elle nous est imposée sans notre consentement, en ce qu'elle prive le Bas-Canada du nombre légitime de ses représentants [...] »<sup>42</sup>. Mais entre-temps, La Fontaine s'est distancié de ceux qui, dans le mouvement anti-unioniste, en exigeaient le rappel. Faute de mieux, le chef réformiste se sera rendu à l'évidence : plutôt une participation amoindrie des Canadiens français à la gestion des « affaires locales de la colonie » (*RÉF*, p. 73) que « la législation liberticide d'un Conseil spécial » (*RÉF*, p. 74) qui perdurerait depuis 1838. Tel est, à mon avis, le seul véritable « progrès » que l'on peut porter au crédit des réformateurs patriotes recyclés.

Mais pour bien comprendre à quel renoncement La Fontaine a dû se résoudre, il faut revenir un peu en arrière dans la trame narrative que tisse l'auteur et fixer l'attention sur la mise en sommeil du parlement provincial à Québec. Bédard a pris soin de citer deux fois La Fontaine à ce sujet. Une première, où le chef réformiste déclarait en décembre 1837 : « nous voulons au moins conserver la législature » (*RÉF*, p. 55) ; une deuxième, quelques mois plus tard, lors de son voyage en Angleterre.

Il est néanmoins de l'intérêt de l'Angleterre de préparer ses colonies du Nord à l'indépendance, en leur donnant une forme de gouvernement approchant, autant que possible, des principes qui font la base de la république Américaine. Une confédération de toutes les Provinces du Nord, avec un congrès, *en laissant à chaque Province sa Législature particulière*, serait probablement le plus sûr moyen de conduire à ce but, et peut-être le seul moyen de faire disparaître les causes de dissensions [sic] qui existent en Canada (*RÉF*, p. 56)<sup>43</sup>.

Tel aura été le prix à payer de sa « conversion » qui survient quelque part entre février et août 1840. Pas de « législature particulière », même dans un parlement satellisé à Québec comme ce sera le cas avec le « pacte » de 1867. Le renoncement n'est pas mince. La Chambre d'assemblée était l'institution représentative distincte par laquelle les Canadiens étaient assurés de former la majorité de la députation du Bas-Canada<sup>44</sup>. On peut parler de résignation aussi, au sens où, dans la pensée du grand réformateur « radical » Durham, dépêché pour enquêter sur le sort de l'assemblage hétéroclite des territoires britanniques d'Amérique du Nord, il est question de n'y former qu'un seul peuple, dont le caractère devra nécessairement être anglais<sup>45</sup>. D'où les ambiguïtés sur l'emploi des termes « canadien » et « Canada ». Bédard cite à cet égard un extrait intéressant du journal de Charles Grey en date du 11 juin 1838. On y retrouve l'expression « Nation Canadienne », en usage au moins depuis les démêlés du gouverneur Craig avec Pierre Bédard, leader du Parti canadien après 1800<sup>46</sup>. Elle désigne principalement les descendants des colons français établis en Amérique dans la vallée du Saint-Laurent. Or à cette référence exclusive encore dominante

allait se substituer un sens nouveau aux consonances nettement anglo-saxonnes ou britanniques auxquelles la pensée de Durham renvoie de manière explicite. Suit une discussion relative aux nouvelles règles du jeu parlementaire à l'intérieur de la Province of Canada ou, comme l'écrit Janet Azjentstat, cette « constitution britannique réformée »<sup>47</sup>. Pour les réformistes francophones, ces nouvelles règles du jeu se ramènent à une simple équation : pas d'alliance possible avec leurs confrères réformistes du Haut-Canada sans renonciation aux « objectifs nationaux » auxquels s'accrochaient encore La Fontaine en avril 1840 (*RÉF*, p. 72), c'est-à-dire, essentiellement, la réouverture de la Chambre d'assemblée à Québec. Bédard prétend que ces « objectifs nationaux » sont couchés dans le manifeste électoral d'août 1840. Celui-ci contiendrait même la « position définitive » du chef réformiste relativement à sa conception du « Canada » :

Le Canada est la terre de nos ancêtres, il est notre patrie, de même qu'il doit être la patrie adoptive des différentes populations qui viennent des diverses parties du globe, exploiter ses vastes forêts dans la vue de s'y établir et d'y fixer permanentement leurs demeures et leurs intérêts. Comme nous, elles doivent désirer, avant toute chose, le bonheur et la prospérité du Canada. C'est l'héritage qu'elles doivent s'efforcer de transmettre à leurs descendants sur cette terre jeune et hospitalière. Leurs enfants devant être, comme nous, et avant tout, CANADIENS (*RÉF*, p. 72).

Voici donc condensés les « termes de l'Union ». Évacués les « objectifs nationaux » dans le cadre de la constitution « séparée » de 1791, c'est-à-dire la réouverture de la Chambre d'assemblée à Québec en tant qu'institution représentative nationale des Canadiens. Ces « objectifs nationaux » sont plutôt réinscrits dans le nouveau régime parlementaire fusionné. La citation suscite, par ailleurs, une curieuse charge de l'auteur contre l'interprétation « injuste » qu'en aurait donnée Michel Brunet dans *Canadians* et *Canadiens*. Selon Bédard, cet historien de l'École de Montréal affirme que l'Union de 1840 aurait eu pour objectif de créer « une nouvelle nationalité » et, « par la même occasion, une nouvelle citoyenneté qui transcenderait les cultures et les allégeances nationales » (*RÉF*, p. 72)<sup>48</sup>. Ce faisant, Éric Bédard impute à tort à Brunet l'idée saugrenue que ce discours de La Fontaine signerait « l'abandon d'une référence exclusive à un peuple d'origine française » (*RÉF*, p. 72). L'affaire porte à conséquence, semble-t-il, car pour Bédard, il en va du destin des « Canadiens d'ascendance française » (*RÉF*, p. 39), « le destin d'un peuple, d'une culture, d'une communauté nationale » (*RÉF*, p. 55). Le nouveau sens de « l'ethnonyme "Canadien" » aurait pour effet de faire apparaître La Fontaine en rupture avec « la lignée des chefs du Parti canadien » (*RÉF*, p. 72) ayant fait preuve dans les années 1830 d'un « esprit d'ouverture » (*RÉF*, p. 73).

Qu'en est-il au juste ? On retrouve dans le manifeste de La Fontaine des allusions aussi bien au passé (« la terre de nos ancêtres », « notre patrie »)

qu'à l'avenir (les « différentes populations » qui viendront s'y établir). Sans plus. Mais dire que par cette interprétation Brunet relègue La Fontaine « dans le camp des partisans de la table rase » est un contresens. Rien dans le texte de Brunet ne laisse même sous-entendre que La Fontaine avait rallié le camp des partisans de l'assimilation à tous crins, c'est-à-dire, faut-il déduire, compte tenu du caractère elliptique de la formulation, les membres de « l'oligarchie loyale »<sup>49</sup>. Les pages de Brunet ne comportent pas d'alternative entre référence exclusive ou table rase. Au contraire. Certes, Brunet déplore la perte de l'espèce d'autarcie identitaire des Canadiens d'origine française et, pour reprendre l'expression de Benedict Arnold, le « piratage » de l'aire sémantique du terme générique « Canadien » (IN, 1996, p. 77, 90, 160, et 184-185). Il peut désormais se rapporter, dans les mots mêmes de La Fontaine, aux descendants français et/ou aux immigrants en provenance de l'archipel britannique, des États-Unis ou de n'importe quel quartier de la planète)<sup>50</sup>. Brunet n'en pense pas moins que La Fontaine fait preuve dans ce texte de « réalisme ». Une lecture bien faite montre que c'est plutôt le mythe de l'égalité que s'emploie à déboulonner Brunet : sous l'horizon menaçant d'une immigration anglophone massive en provenance du Royaume-Uni, l'échec des insurrections marque en quelque sorte la refondation du « Canada britannique » et la minorisation inexorable des « Canadiens » d'origine française :

Quelques années plus tard, le Haut-Canada comptera une population supérieure à celle du Bas-Canada. Le sort des Canadiens est définitivement scellé : ils seront une minorité<sup>51</sup>.

Outre la teneur du mouvement anti-unioniste (1839-1841), qu'il situe curieusement dans le prolongement de la stratégie d'« affrontement » (RÉF, p. 74), Bédard esquive aussi dans ce chapitre la question litigieuse de l'égalité dans la députation des deux provinces fusionnées avec le consentement seulement d'une institution représentative légitime, soit la Chambre d'assemblée du Haut-Canada. Il y revient au chapitre suivant, mais omet de citer La Fontaine, qui souligne à deux reprises dans son manifeste la représentation lacunaire des Canadiens dans le parlement uni<sup>52</sup>. Et pour cause, car l'omission permet d'exposer la thèse de l'égalité dans la représentation sans la soumettre à la critique. L'imposition de ce régime aux Canadiens se mue en participation équitable, étant donné qu'à l'intérieur du Canada-Uni, les « droits » imprescriptibles de leur nation se sont trouvés non seulement sur un pied d'« égalité formelle » (RÉF, p. 95) avec ceux de la nation britannique, mais, face aux dangers d'une représentation proportionnelle où l'élément anglo-saxon serait prépondérant, dans une réelle « égalité dans la représentation » (RÉF, p. 98)<sup>53</sup>. Voilà pourquoi La Fontaine en viendra à penser que la Province of Canada constituait dans les faits une « confédération de deux provinces, de deux États » (RÉF,

p. 98). On se retrouve ainsi encore en plein dans l'esprit commémoratif de 1930. Il faut bien le dire: la sensibilité néoconservatrice de Bédard reconduit, par un curieux effet de *ricorso*, dans les mêmes ornières dont l'École de Montréal avait tenté de s'affranchir. Retour du refoulé ou imparfaite mise à distance critique ?

### **1840: annexion et seconde capitulation (Maurice Séguin)**

L'occultation du thème de la minorisation des Canadiens français dans *Les Réformistes* d'Éric Bédard a pour pendant le caractère lacunaire de sa recension historiographique où ne figurent pas les travaux de Maurice Séguin, chef de file de l'École de Montréal. De tous ses livres publiés, seule apparaît dans la bibliographie *L'idée d'indépendance*. Or le postulat de base de Séguin est que l'Union de 1840 constitue la première phase de l'annexion de la nation canadienne par la nation britannique à l'intérieur du British North America. Annexion ou englobement d'une communauté nationale par une autre et non pas intégration plus ou moins volontaire et harmonieuse de deux communautés nationales sur un pied d'égalité<sup>54</sup>. Tel est le caractère spécifique de la société québécoise naissante que les analyses identitaires en vase clos ne permettent pas de définir et de traiter adéquatement: la coexistence, sur un même territoire, de deux communautés nationales, une majoritaire francophone et une minoritaire anglophone, leur interaction plus ou moins pacifique entrecoupée de collisions violentes ayant mené à la prééminence de la seconde sur la première aux plans politique, économique et culturel pendant plus de cent ans (1830-1960)<sup>55</sup>. Dans les mots de Séguin, on assiste à une « lutte pour la prépondérance » qui ne peut trouver sa conclusion que dans (et par) le recours aux armes. C'est dans cette perspective que doit être envisagé le conflit opposant dans les années 1830 le Parti patriote à la faction radicale tory. Afin de bien comprendre toutes les composantes de cette lutte, Séguin juge indispensable d'effectuer une première mise en perspective en amont, non seulement vers les 92 résolutions de 1834, mais au-delà: d'abord jusqu'à la loi constitutionnelle de 1791 et au mémoire d'Adam Lymburner en passant par les crises de 1810 et 1822, puis jusqu'à la Conquête de 1760. Parce que Montréal, depuis la révolution américaine, est dans l'esprit de Séguin (et dans celui de Creighton, comme dans celui de Durham) la clé de voûte de tout le British North America en gestation et que la Chambre d'assemblée à Québec est l'institution par laquelle les Canadiens français aspirent à se comporter en majorité, on assiste à un « affrontement » inévitable entre celle-ci et celui-là<sup>56</sup>.

L'originalité de la thèse de Séguin oblige en fait à repenser la dimension impérialiste et britannique de la lutte pour la prépondérance. Il y a à l'œuvre dans le British North America une dynamique expansionniste



impériale dans laquelle l'armée joue un rôle vital. Cette dynamique est au cœur de l'idéologie radicale tory<sup>57</sup>. Dans la perspective élargie qu'il favorise, Séguin parle donc d'un « désastre en deux temps », « conquête et annexion », ponctué par deux dates : 1760 et 1840 :

En 1760, la Conquête, un coup de force par les armes, inaugure la colonisation britannique au Canada. Un autre coup de force, l'Union de 1840, qui a suivi une lutte armée, assure la prépondérance de cette nouvelle colonisation. C'est le veto du *British Montreal* et, derrière ce veto, le veto de tout le *British North America* à l'indépendance du Québec<sup>58</sup>.

Ce sont les menées préemptives victorieuses des radicaux tory qui achèvent le renversement de la constitution de 1791 et la suspension subséquente du parlement de Québec pendant 30 ans (1837-1867). Conséquence directe de la mise en sommeil de la Chambre d'assemblée : le ravallement des Canadiens français à un « état de minorité » (HQ, p. 176). Fait à noter, du point de vue de Séguin, l'Union

est commandée par les intérêts supérieurs de la colonisation anglaise. Elle n'est pas un caprice, un châtement pour une faute temporaire de déloyauté. Elle n'est pas l'effet d'une politique momentanée de persécution (HDNC, p. 159-160)<sup>59</sup>.

Un parallèle est ensuite établi entre la « capitulation inconsciente de La Fontaine » et la capitulation de Vaudreuil (HDNC, p. 161) : « Tout un peuple est forcé de vivre et d'accepter de vivre en minorité, sous une majorité étrangère, sans pouvoir mesurer la gravité de la situation (HDNC, p. 162). Séguin reproduit d'ailleurs le même extrait de l'« Adresse aux Électeurs du Comté de Terrebonne » sur lequel Bédard, à la suite de Brunet, a planché. Il y voit la marque des « leçons de pancanadianisme de Hincks » (HDNC, p. 314). La Fontaine a compris qu'il est inutile de s'opposer à l'Union dans le vain espoir de maintenir la Chambre d'assemblée à Québec où les Canadiens étaient assurés d'être majoritaires.

Par ces propos, glose Séguin, La Fontaine montre qu'il accepte le Canada britannique majoritaire. Dans la même foulée, il entreprend d'encourager les réformistes du Canada-Est à lutter pour le *responsible government* de la *Province of Canada* comme l'avait prévu Durham (HDNC, p. 315)<sup>60</sup>.

### **1791: processus d'assimilation et « perspectives de libération »**

Sur le plan de l'identité, la thèse centrale de Séguin se résume ainsi : si les « Anglais » n'ont pas créé la « nation canadienne », les institutions britanniques conférées par les lois constitutionnelles de 1774 et 1791 ont structuré de manière indélébile le sens de l'identité collective de ceux qu'on appelle aujourd'hui les Québécois. Le paradoxe est le suivant : plus les

Canadiens intériorisent les règles du jeu parlementaire britannique, plus ils se perçoivent, dans l'esprit même de la loi fondamentale du pays, comme une communauté nationale distincte des colons britanniques de souche ou des Américains.

Une remarque préliminaire s'impose toutefois ici. L'un des aspects les moins bien compris dans la logique implacable de Séguin se rapporte, en effet, à son érudition, ainsi qu'à son style d'exposition dense et concis (brachylogie), qui comporte rarement des références. Mais il est indéniable qu'il a lu de manière approfondie et extensive la documentation anglaise sans en faire étalage. L'une de ses sources de prédilection est sans contredit le Rapport Durham. Si ce rapport représente le document le plus largement diffusé, le plus lu, celui qui a le plus influencé la politique impériale britannique (Buckner, 2002, p. 123), dans la « conscience historique » québécoise (ou ce qui en tient lieu) il reste associé à l'idée funeste d'assimilation, héritage des élites clérico-conservatrices que Séguin ne partage pas. Au contraire. L'une des singularités de Séguin est justement d'avoir su replacer la question nationale dans une optique continentale et impériale, c'est-à-dire dans la perspective du type de société anglo-américain (ou « British-American ») en pleine expansion qui était alors en train de se répandre en Amérique du nord, tant au plan commercial que démographique. C'est à l'intérieur de cet ensemble que, d'après Séguin, se détache la perspective « artificielle » du British North America (*IQ*, p. 37) qui apparaît, dans les années 1830, sous la forme d'un agrégat non unifié, vague entité à vrai dire dans laquelle sont regroupés, pêle-mêle, différents types de colonies : le Haut et le Bas-Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et les territoires de la Baie d'Hudson. Bien que ce monde, dominé par la culture anglo-saxonne, tende à l'homogénéité et à la prééminence du « caractère national » anglo-américain, plusieurs autres groupes cependant le composent, dont la société québécoise majoritairement francophone.

Pour bien comprendre l'interprétation séguiniste de la dimension identitaire, je suggère de poser deux niveaux sémantiques au terme « assimilation » où l'accent est mis :

a) sur les facteurs d'interaction dynamique entre deux communautés nationales ;

b) sur le caractère d'acculturation unilatérale au monde anglo-américain<sup>61</sup>.

Au premier plan, on a ainsi un processus d'intégration progressive et partielle ponctuée de soubresauts par le noyau francophone initial, de valeurs, d'habitudes, de représentations, d'affects et de modèles d'action britanniques. C'est en ce sens qu'Arthur Roebuck, l'agent du Parti

patriote à Westminster, a écrit : « in everything except language, and a few inconvenient laws, the population of Lower Canada is substantially English »<sup>62</sup>. Donald Fyson, de son côté, a démontré qu'au chapitre de la justice ordinaire, les Canadiens français ont su intégrer le modèle britannique<sup>63</sup>. Fait à noter, par rapport à la perspective dynamique du premier niveau, Durham se montre ambivalent. Pour lui, de prime abord, les Canadiens français de 1839 se distinguent nettement de leurs contemporains français ; ils forment « une société stationnaire atteinte de sclérose dans un monde nouveau et progressif », identique, à toutes fins utiles, à ce qu'elle était à la Conquête ou dans la France d'ancien régime (REPORT, p. 31).

Mais dans l'élaboration finale de sa pensée où est posée l'équation entre la suprématie globale de la communauté nationale britannique sur la communauté nationale canadienne par le biais de l'assimilation, notre niveau deux, il concède que les usages anglais sont déjà en voie d'être implantés :

[...] je serais étonné si, dans les circonstances, les plus réfléchis des Canadiens français entretenaient à présent l'espoir de conserver leur nationalité. Quelques efforts qu'ils fassent, il est évident que l'assimilation aux usages anglais a déjà commencé. [...] que le premier objectif du plan quelconque qui sera adopté pour le gouvernement futur du Bas-Canada devrait être d'en faire une province anglaise ; et à cet effet que la *suprématie* ne soit jamais placée dans d'autres mains que celles de la communauté nationale anglaise<sup>64</sup>.

À l'intérieur du grand cycle 1760-1840, Séguin en discerne un autre (1787-1837) dans lequel il s'emboîte. Pourquoi conduire l'analyse à partir de 1787 ? Parce qu'on assiste, dans la grande « Province of Quebec », aux premières manifestations d'un clivage politique qui va forcer sa « séparation » en deux entités distinctes sur une base ethnique<sup>65</sup>. Ainsi, selon Séguin, jusqu'en 1791, les Canadiens

ont été encouragés par les gouverneurs anglais eux-mêmes à se considérer comme le peuple de la colonie et qui depuis trente ans ont donné des signes très nets de leur volonté de demeurer eux-mêmes, au point de vouloir assimiler les immigrants britanniques (HQ, p. 71-72).

Cette prise de conscience prend volontiers les allures d'un « mouvement d'émancipation ». Fait à noter, elle est aiguillonnée par la concurrence de certains des représentants d'une autre communauté nationale. Séguin écrit que

[c]e n'est pas la politique anglaise qui le crée [ce mouvement d'émancipation]. Elle ne fait que l'intensifier et le cultiver. Par la division de 1791 et l'octroi aux Canadiens d'une Chambre d'assemblée, elle organise et relance puissamment un mouvement de

libération. Et ce, malgré les protestations des Britanniques, maîtres de la vie économique, définitivement ancrés au cœur même du Bas-Canada, dans les villes de Québec et de Montréal, et premières victimes de la politique impériale. (HQ, p. 80)<sup>66</sup>.

L'erreur fondamentale des autorités impériales, aux yeux de Séguin, est de ne pas avoir compris

que la division de la minorité anglaise dans la vallée du Saint-Laurent et l'octroi d'une Chambre d'assemblée à la majorité canadienne-française sont contraires aux intérêts de la colonisation britannique (HQ, p. 64).

La raison en est simple. À rebours des chimères entretenues sur la fusion harmonieuse des deux communautés nationales, Séguin croit que la Chambre d'assemblée d'une colonie appelée à commander tout le développement du *British North America* » (HQ, p. 67), favorisera l'incubation de l'antagonisme radical des deux factions rivales en vue d'exercer la prépondérance : le groupe majoritaire francophone d'un côté et, de l'autre,

les colons-marchands britanniques de Québec et Montréal qui, depuis la conquête, se jugent négligés, maltraités dans cette possession britannique et sont la cause de l'agitation, eux qui, privés par la division du Québec de l'appui des loyalistes, vont être abandonnés à la merci d'une majorité canadienne plus encouragée que jamais à affirmer son particularisme. (HQ, p. 72).

Privilège de l'historien doté du don de seconde vue, Séguin discerne à l'avance dans ce mélange explosif le terme final : l'éclatement de la violence armée dans le district de Montréal en 1837. Et d'ajouter :

Ces vainqueurs devront lutter, pétitionner, comploter, implorer, menacer pendant près d'un demi-siècle avant de parvenir à corriger la monumentale bévue qu'on est en train de commettre, erreur tragique pour leurs intérêts, chance apparemment inespérée pour les vaincus et qui semblerait leur ouvrir des perspectives de libération (HQ, p. 73)<sup>67</sup>.

Si, en 1791, la « séparation » de la grande « Province of Quebec » favorise la croissance de l'identité de la communauté nationale francophone, elle consacre simultanément le statut minoritaire de la communauté anglophone embryonnaire. Loin de considérer l'assimilation des francophones à l'univers anglo-saxon comme un processus unilatéral et irréversible, Séguin insiste, au contraire, sur les effets paradoxaux des constitutions de 1774 et 1791. La politique impériale consistera, selon lui, à concilier, sinon instrumentaliser le « particularisme régional » (HQ, p. 99 et 129) des Canadiens dans le sens de ses intérêts supérieurs (HQ, p. 109-110, 129 et 148). Il n'en considère pas moins que « [l']effet naturel de l'exercice de la constitution est d'enflammer la division entre Anglais et Canadiens » (HQ, p. 111). Si les deux tentatives d'union (1810 et 1822) se soldent par un échec,

vers 1824, la formule de base qui triomphera en 1840 et sur laquelle sera bâti le « Dominion du Canada » en 1867 est assez clairement comprise et exposée par les administrateurs anglais les plus avertis et les plus conscients des intérêts généraux de la colonisation britannique (HQ, p. 131).

La prise de conscience chez les représentants de la nation canadienne de son caractère distinct s'exacerbe dans les années 1830 par la menace que laisse planer l'influx de capitaux anglais et le spectre d'une immigration britannique massive, menace d'autant plus inquiétante que les députés élus sous la bannière patriote non seulement n'ont pas accès à des postes dans l'exécutif comme cela se pratique en Angleterre, mais se font mettre constamment des bâtons dans les roues par les membres de l'oligarchie tory qui siègent au Conseil législatif. Inversement, note Séguin, « le gouvernement ne peut exercer aucune influence » (HQ, p. 100). La contradiction majeure dans le processus complexe d'assimilation est qu'en marge de la paralysie de l'appareil d'État de plus en plus flagrante et l'étiollement de l'autorité impériale, Séguin constate une *mutation en cours* chez les Canadiens dans la perception de leur propre identité. S'ils « sont devenus un peuple britannique par « une adoption honorable et avantageuse pour eux » (HQ, p. 135), on doit admettre que « ce Québec [...] depuis quatre-vingts ans est bi-ethnique, bilingue et bi-culturel » (HQ, p. 135). On ne saurait parler ici d'intégration harmonieuse, mais plutôt d'une simple coexistence de fait de deux communautés nationales sur le même territoire, malgré les métissages biologiques et culturels au plan individuel. Tocqueville avait lui aussi relevé l'affaire :

si d'ici à quelques années, la race anglaise n'augmente pas prodigieusement par les émigrations et ne parvient pas à *parquer* les Français dans l'espace qu'ils occupent aujourd'hui, les deux peuples se trouveront en présence. Je ne puis croire qu'ils se fondent jamais, ni qu'ils puissent exister une union indissoluble entre eux. J'espère encore que les Français, en dépit de la conquête, arriveront un jour à former à eux seuls un bel empire dans le Nouveau Monde [...]<sup>68</sup>.

Et le génie de Séguin est d'avoir mis en parallèle, de manière impartiale et sans esprit chauvin, le processus d'exaspération réciproque dans les camps patriotes et tory de son point d'origine en 1787 jusqu'à sa conclusion logique en 1837. La perspective ainsi d'un « protectorat anglais gouverné majoritairement par des Canadiens français sous la présidence nominale d'un gouvernement anglais » (HQ, 139) révoltait, selon lui, ces marchands montréalais d'allégeance tory qui considéraient « honteuse et déshonorante, pour ne pas dire criminelle » (HQ, p. 140) la politique de conciliation en vigueur au Colonial Office depuis 1828<sup>69</sup>. Autre trait spécifique du cas québécois dans les années 1830: la dynamique triangulaire du conflit politique que la polarisation apparente loyaux/patriotes est inca-

pable de poser. Ce ne sont pas seulement les réformateurs patriotes qui s'opposent à la politique de conciliation. Les radicaux tory, qui se prétendent les seuls véritables réformateurs, sont engagés eux aussi dans un bras de fer avec l'administration coloniale. Il y a même un élément de persécution caractéristique dans leur idéologie qui est difficilement compréhensible aujourd'hui, mais qui s'explique assez bien par la surenchère identitaire à laquelle ces provinciaux se sont livrés sans vergogne à l'endroit des autorités métropolitaines. Séguin a bien vu que leur situation était intolérable, étant donné que

[L]es intérêts supérieurs de la première colonie anglaise d'Amérique seraient gérés par des Canadiens français et soumis à une politique canadienne-française de restriction, de confiscation et d'expulsion même. Le Bas-Canada britannique a conscience d'être la clé, le centre, le cœur de tout le *British North America* et refuse d'être annexé au Canada français. Il refuse avec dédain le «status» de minorité privilégié (*HQ*, p. 141).

On touche ici au point limite où se heurtent les deux plans du processus global d'assimilation que j'ai identifiés, là où les résistances plus ou moins larvées des tories à la politique de conciliation se muent en appels réitérés à la violence comme seul moyen de résoudre la crise (*HQ*, p. 143). Du point de vue de l'interaction entre les radicaux des camps opposés, la dynamique de l'assimilation atteint un point de saturation paroxystique par le recours aux armes de 1837. On peut même parler entre la jeunesse enrôlée à Montréal dans les Fils de la liberté et le Doric Club (une organisation paramilitaire clandestine soutenue par l'état-major) de contagion réciproque ou de crise mimétique au sens de René Girard. Pas de doute, du côté radical tory, le recours aux armes a été de longue date prémédité et pleinement assumé, au-delà même de ce qu'ils ont pu espérer, compte tenu de l'ampleur insoupçonnée de la résistance populaire dans le district de Montréal ou, comme on l'appellera, «l'Hydre de la rébellion». À ma connaissance, Séguin est le seul historien à avoir soutenu que cette «lutte armée» de 1837 a pris la forme d'un «double soulèvement» (*IQ*, p. 32 et *HQ*, p. 155):

c'est d'abord l'insurrection des Britanniques de Montréal qui ont décidé de prendre en main leurs propres intérêts et les intérêts du *British North America*. Ces Montréalais britanniques cherchent le combat armé en vue de précipiter les événements et pour empêcher Gosford de poursuivre sa politique de conciliation. 1837 c'est également l'insurrection d'une fraction (seulement) du parti réformiste canadien-français, c'est-à-dire de ceux qui ont décidé – sans avoir l'appui de la majorité des Canadiens-Français [sic] — de passer à l'action exaspérés qu'ils sont par les lenteurs et les refus de Londres (*HDNC*, p. 274)<sup>70</sup>.

Deux éléments fondamentaux se dégagent de ce coup de sonde dans l'interprétation séguiniste: la lutte au Québec en est une essentiellement de

prédominance entre deux communautés nationales rivales en vue d'exercer sa suprématie qui se traduit dans le basculement du rapport majoritaire/minoritaire. Fait notable, suite au « choc de 1837 » et à la fusion forcée de 1840, on ne retrouve pas chez Séguin le pathos de l'« assimilation totale »<sup>71</sup>. Déjà trop nombreux, les Québécois francophones sont inassimilables (*IQ*, p. 35 ; *HQ*, p. 163). Cette peur morbide n'est le fait que des élites clérico-conservatrices qui ont ajouté foi au discours radical tory.

### **L'éclatement de la violence armée dans le district de Montréal selon Durham**

Une bonne partie du socle argumentatif de Séguin provient de la « dépêche secrète et confidentielle » du 9 août 1838 de Durham. Séguin y a puisé (ou confirmé) l'argument fondamental à ses yeux de la tutelle (ou, pour le dire autrement, du ravalement des Canadiens français à un statut de mineurs) couplé à l'idée gênante (au point de vue, du moins, des défenseurs du Rule of Law) de « double soulèvement »<sup>72</sup>.

L'intérêt de ce document vient du fait que Durham y exprime en toute candeur ses vues au Colonial Office concernant l'éclatement de la « guerre civile » au Canada et ses répercussions pendant l'hiver 1838 le long de la frontière du Vermont et de l'État de New York. Différents points y sont abordés : la nature et l'historique du conflit, les partis en présence, le rôle de l'opinion dans son double volet public et privé, les ruses du discours et l'idéologie non avouée qui le sous-tend, la mission diplomatique en vue de sécuriser les liens de bonne entente entre Washington et Londres, la faiblesse rédhibitoire de l'Exécutif aux États-Unis, la résolution de la crise dans le district de Montréal par le recours aux armes, ainsi que le diagnostic envisagé. Cette dépêche ouvre la voie à une compréhension nouvelle de la crise sociale et politique qui a secoué le Bas-Canada et constitue la base idéologique sur laquelle s'est étayé le régime de l'Union du point de vue impérial. La difficulté d'une interprétation univoque provient de l'enchevêtrement de trois différents aspects : l'idéologie radicale tory, la question épineuse de l'assimilation et les variations autour du couple majorité/minorité. Il arrive parfois qu'un seul aspect soit abordé sans connotation envers les deux autres. Le baratin des Tories sur leur loyalisme indéfectible n'impressionne guère Durham par exemple. Il le met sur le même pied que les déclarations de pure forme des « réformistes » dans le camp patriote :

chaque classe se parant de fausses étiquettes et luttant sous de fausses couleurs ; – les Britanniques professant n'avoir en vue que la loyauté à la couronne d'Angleterre – et les Canadiens prétendant au titre de Réformistes (Séguin, Fonds 221, p. 4).

Quant au déclenchement des hostilités, la thèse du « double soulèvement » s’y retrouve formulée sur différents registres. Voici le mode proactif :

La rébellion qui en résulta, bien que précipitée par les Britanniques, mus par le sentiment instinctif du danger qu’il y aurait à laisser aux Canadiens tout le temps pour se préparer, n’aurait pu, malgré tout, être évitée (Séguin, Fonds P221, p. 16)<sup>73</sup>.

On aura remarqué la formulation très prudente, qui prend l’allure d’une concession à l’intérieur d’une proposition subordonnée que renforce la tournure à la fois négative et hypothétique, comme s’il s’agissait d’un engrenage fatal et impersonnel hors de contrôle, une « tempête parfaite » dans le jargon d’aujourd’hui. Quelques lignes plus loin, Durham présente une version où les patriotes sont décrits cette fois comme ayant pleinement consenti à une révolte armée. À travers la trame narrative de Radical Jack s’insère une variation intéressante du thème majorité/minorité :

la *minorité* (maintenant) victorieuse avait éprouvé une peur extrême au début du conflit (tandis que) la *majorité*, aujourd’hui vaincue, avait été amenée à tout espérer d’un appel à la force (Séguin, Fonds P221, p. 16)<sup>74</sup>.

Relevons au passage le renversement typique de situation, concept-clé de la *Poétique* d’Aristote. Dans ce genre de circonstances, non seulement rien n’est fixé d’avance, mais, en plus, toute position risque de basculer dans son contraire. L’important consiste toujours à savoir saisir le *kairos*, l’occasion. La leçon mérite d’être enregistrée : une minorité peut très bien devenir victorieuse. À croire que la « peur extrême » est de bon conseil. Durham conclura ainsi tout uniment que, pour les miliciens et les magistrats radicaux tory, le recours aux armes devait impérativement « soustraire toute législation sur les intérêts britanniques au contrôle (à l’emprise) d’une majorité française » (Séguin, Fonds 221, p. 21).

Comme on peut le constater, Séguin est allé à la bonne école. Son interprétation découle en ligne droite de Durham. Alors qu’au départ elle avait été conçue comme une mesure provisoire<sup>75</sup>, la suspension indéfinie de la Chambre d’assemblée à Québec était la condition *sine qua non* des tories montréalais. Séguin cite d’ailleurs une lettre de Hincks à La Fontaine du 9 septembre 1839 dans laquelle le réformateur du Haut-Canada évoque cet aspect de l’équation : pas de « gouvernement constitutionnel, représentatif et libéral, sans l’union des Canadas ou des cinq provinces du *British North America* » (Séguin, *HDNC*, p. 308). C’est la « leçon en pancanadianisme » que La Fontaine aura eu peine à avaler.



## Le mythe de l'égalité revisité

Pour bien évaluer maintenant en quoi consiste le mythe de « [l']égalité de représentation » (*HDNC*, p. 312), Séguin établit une corrélation entre les populations des deux provinces fusionnées :

Les 400 000 Britanniques du Haut-Canada s'unissent aux 150 000 Britanniques du Bas-Canada pour former une majorité de 550 000 au-dessus d'une minorité canadienne-française de 450 000. [...] Le Canada français est littéralement annexé, provincialisé en politique et en économique, transformé en un appendice français accroché à une nation britannique (*HQ*, p. 162).

Voilà un aspect crucial des « termes de l'Acte d'Union » qui est esquivé dans les *Réformistes* de Bédard. Dès janvier 1838 d'ailleurs, les tractations des tories entre eux visaient à assurer la prépondérance de leur « caractère national » dans le futur parlement hybride et dans quelques circonscriptions protégées (au cas où les Canadiens ne seraient pas privés de leur droit de représentation pour dix ans dans les « comtés rebelles » du district de Montréal comme le réclamait à cor et à cri les libellistes du *Montreal Herald* et de la North American Association) : 111 comtés britanniques, dont 25 au Bas-Canada, contre 61 français<sup>76</sup>. Telle serait donc ce qu'on appelle avec une belle assurance la « révolution libérale canadienne ». Ian Mackay pense en effet que

Formant un seul moment, les rébellions de 1837, le Rapport Durham et la loi de l'Union de 1841 pourraient être interprétés comme le point culminant marquant la défaite des adversaires du libéralisme humaniste et civique [...]<sup>77</sup>.

Laisser entendre comme s'y est aventuré John Ralston Saul que « Séguin souffrait d'un complexe de persécution », parce qu'il n'aurait vu en 1791 « qu'une ruse de l'Angleterre » qui préparait « par des concessions, qu'ils jugeaient habiles, la démission et l'assimilation des Canadiens français » est une ânerie désolante<sup>78</sup>. Séguin se lit à la manière des tragiques athéniens pour trois raisons : le fait que tous les germes sont contenus dès le commencement, le rôle fondamental de la violence et du « kairos », « l'occasion », comme moyen de résoudre la « crise » (*N.*, p. 113-115)<sup>79</sup>, l'aveuglement des protagonistes enfin, c'est-à-dire, en ce qui concerne les Canadiens français, l'incapacité de « pouvoir mesurer la gravité de la situation » qui ne va pas, à partir de 1846, sans « l'illusion progressiste » de

l'immense majorité de ceux qui, se croyant à l'avant-garde, prétendent que le Canada français a obtenu une autonomie politique suffisante pour parfaire, s'il le veut, son autonomie politique, sociale, culturelle (*HQ*, p. 169)<sup>80</sup>.

C'est à « ce vieux credo national » en somme à l'assaut duquel s'est ruée « la pensée indépendantiste » d'après-guerre.

## Conclusion

« At last the Dodo said, 'everybody has won, and all must have prizes.' 'But who is to give the prizes?' quite a chorus of voices asked. 'Why, she, of course,' said the Dodo, pointing to Alice with one finger; and the whole party at once crowded round her, calling out in a confused way, 'Prizes! Prizes!' » (*Alice's Adventures in Wonderland*).

« Survivre à la défaite de 1837 » (B2012) peut être considéré comme un post-scriptum aux *Réformistes*. Éric Bédard y aborde des questions pertinentes qui éclairent en rétrospective sa démarche. Je ne crois pas cependant que la discussion autour de la « trahison » des réformateurs modérés mène bien loin<sup>81</sup>. Personne ne contestera non plus que dans les années 1840 ils aient sauvé les meubles. On peut toujours chicaner sur la réalisation effective de leur « programme » (B2012, p. 173), dont leur fait d'armes, quoiqu'on dise, demeure l'obtention de la responsabilité ministérielle<sup>82</sup>. On ne se surprendra pas non plus que, dans sa quête d'un socle fondateur, l'historien attribue un rôle précurseur et décisif à Pierre Bédard et à « la culture du Parti canadien, bien davantage qu'à celle du Parti patriote » (B2012, p. 174). À défaut de privilégier une filiation continue, il opte plutôt pour le saute-mouton : des réformistes à Pierre Bédard en passant par-dessus les patriotes... Étrange conception de la « nation » ! Il faut peut-être voir dans ce court-circuit non pas tant le discrédit sur les leaders patriotes qu'une répulsion feutrée à admettre le rôle fondamental de la violence comme fondement de la société politique et civile qui autorise, en retour, une variété de mythes compensateurs. Du même coup, Bédard rejoint une cohorte d'historiens (ainsi que le sociologue Fernand Dumont) qui, parce qu'ils se sont imaginé que les changements en politique et dans la société procèdent toujours d'une entente à l'amiable ou d'une soumission volontaire aux hiérarchies en place, moyennant le patronage impérial bien compris<sup>83</sup>, ces intellectuels, à mon avis, ont minimisé, sinon désapprouvé, l'initiative du recours aux armes.

Mais il y a plus. Comme je l'ai mentionné, le défaut de conception des *Réformistes* est de dissocier « le point de vue de la nation [...] de celui du régime politique » (Bédard, 2012, p. 159). Et ce faisant, il passe à côté de la caractéristique fondamentale de la société québécoise : la coexistence sur un même territoire de deux communautés nationales, une majoritaire francophone et une minoritaire anglophone, engagés, en vertu même du « régime politique » instauré en 1791, dans une lutte

d'ascendance dont l'une des composantes est assurément « ethnique »<sup>84</sup>. Tant qu'on ne replacera pas sur le même plan cette dimension ethnique ou « nationale » dans le discours des porte-parole des deux communautés nationales en lutte, on ne sortira pas des apories identitaires. Seul ce point de vue synchrétique permet en effet de mettre en regard la dimension ethnique présente à la fois dans le discours radical tory, le discours patriote et le discours clérico-conservateur. Comme la lecture du *Montreal Herald* le confirme, le pathos de l'assimilation chez les élites clérico-conservatrices n'a d'égal que le sentiment de persécution entretenu de longue main par l'élite tory qui culmine en 1837 dans les visions cauchemardesques d'une annihilation sanglante de la communauté britannique au milieu du déferlement d'une paysannerie déchaînée. Sans cette mise en perspective comparative, Bédard ne parviendra pas à délester le « fantasme » de sa nation mythifiée du reproche d'ethnocentrisme qu'il cherche à contourner en l'emballant sous le terme moins compromettant de « culture ».

Je suis d'accord avec Yvan Lamonde, qui s'inscrit en faux contre la vision soporifique et consensuelle autour de l'obtention du gouvernement responsable dans le cadre de la fusion forcée. Il plaide en faveur de la perspective de l'« inachèvement » et la réouverture du dossier sulfureux des Rébellions :

1848 n'est pas l'aboutissement de 1837. Croire que le gouvernement responsable est l'achèvement d'un processus d'abord violent, devenu pacifique et conciliant grâce à la bonne volonté d'hommes politiques de chaque côté de la rivière des Outaouais, c'est refuser de regarder en face les Rébellions et l'achoppement des idées républicaines<sup>85</sup>.

On aurait peut-être intérêt à être un peu plus attentif « à la nature des revendications patriotes » et à situer « les Rébellions dans leur contexte occidental » (B2012, p. 159). Il y a, par exemple, un filon inexploité chez Bédard dans la citation importante de la lettre du 15 mars 1838 de La Fontaine qu'il cite<sup>86</sup>. Comme on l'a vu, le chef réformiste y établit formellement un rapport de cause à effet entre « la résistance à main armée » et les « arrestations politiques », ce qui, conclut-il en manière de syllogisme, a « fait perdre au peuple toute confiance dans l'administration de la justice ». Il faut revenir entre autres sur l'émeute programmée du 6 novembre 1837 par Colborne lui-même<sup>87</sup>, la chorégraphie à laquelle s'adonnent le commandant de la garnison, le colonel Wetherall, du 1<sup>er</sup> Régiment royal, de concert avec les magistrats tory et les émeutiers du Doric Club, les effets désastreux de cette émeute sur la sécurité publique à l'ensemble du district de Montréal, ainsi que la partialité évidente du procureur général Ogden, moins de dix jours plus tard, dans l'émission non seulement de mandats d'arrestation pour « haute trahison » à l'endroit des meneurs des Fils de la liberté, mais surtout, en faisant appel à des « constables spéciaux »

recrutés à même le pool des membres des «jeunes gentilshommes» du Doric Club (comme C. O. Ermatinger par exemple).

Finalement, tant qu'on se contentera d'étiqueter «ce qui s'est effectivement passé» à ce moment charnière de notre histoire sous la rubrique «Rébellions de 1837 et 1838» en se basant uniquement sur les représentations et des affects des principaux protagonistes, on passe à côté d'une véritable conceptualisation de l'événement<sup>88</sup>. Le point de départ des nouvelles recherches, comme je l'ai mentionné dans mon mémoire de maîtrise, est qu'on n'a pas affaire seulement à une, mais, sans compter celle de Filteau, trois théories du complot: celle qu'on connaît depuis O'Callaghan et Papineau (le gouvernement et les tories contre les patriotes); celle qu'on retrouve dans le libellé de la loi martiale après Saint-Denis et Saint-Charles, c'est-à-dire opposant les meneurs de l'insurrection armée contre le gouvernement; la troisième enfin, et non la moindre, échaudée par Adam Thom et les libellistes tory du *Montreal Herald* qui ont vu, non sans raison, avec les ultimes nominations de Gosford au Conseil législatif en septembre 1837, la formation d'une double majorité canadienne-française pavant la voie à la convergence finale des patriotes modérés et radicaux avec la bénédiction de la coalition whig-radical à Westminster.

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Je remercie les lecteurs bénévoles et anonymes qui ont bien voulu parcourir la première version de ce texte et me faire part de leurs commentaires et suggestions.
2. Le générique «Québec» fait référence, dans ce qui suit, aux désignations «Bas-Canada» (1791-1840) et «Canada-Est» (1840-1867); sauf référence contraire, le terme «Canadiens», comme substantif ou épithète, se rapporte exclusivement aux Québécois de descendance française.
3. Montréal, Boréal, 2012 [2009]. Dorénavant, *RÉF.*
4. Paul Romney, *Getting It Wrong. How Canadians Forgot Their Past and Imperilled Confederation*, Toronto, Buffalo, London, Toronto University Press, 1999, p. 126. Le chapitre 5 s'intitule du reste, de manière significative, «Myths of Responsible Government», p. 57-71.
5. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome II, Paris, Gallimard, 1961[1840], p. 1-XX, «De quelques tendances particulières aux historiens dans les siècles démocratiques» et 4-VIII, «Vue générale du sujet». Dorénavant *DAII*.
6. Cf. notamment, Daniel A. Baugh, «Maritime Strength and Atlantic Commerce: The Uses of "a grand marine empire"» dans *An Imperial State at War: Britain from 1689 to 1815*, Lawrence Stone (dir.), London, New York, Routledge, 1994, p. 185-223, David Armitage et Michael J. Braddock, *The British Atlantic World, 1500-1800*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, New York, Palgrave Macmillan, 2002 et E. H. Gould, «The Making of an Atlantic State System», dans Julie Flavell and Stephen Conway (dir.), *Britain and America*

- Go to War. The Impact of War and Warfare in Anglo-America, 1754-1815*, Gainesville (FL), University Press of Florida, 2004.
7. Cf., François Deschamps, «L'idéologie radicale tory à travers le prisme du *Montreal Herald* et le problème de la mobilisation des milices dans le district de Montréal, 1834-1837», UQAM, département d'histoire, 2011.
  8. Voir, à ce sujet, le bilan de Martin Petitclerc, «Notre maître le passé? Le projet critique de l'histoire sociale et l'émergence d'une nouvelle sensibilité historiographique», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, no. 1, 2009, p. 83-113.
  9. Pierre Tousignant, «Problématique pour une nouvelle approche de la constitution de 1791», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no. 2, 1973, p. 181-234.
  10. Les italiques sont de moi, question de bien faire voir qu'on n'est pas obligé aujourd'hui de partager les mêmes traumatismes inconscients qui y sont associés. Une saine mise à distance autorise à traiter la thématique de l'«assimilation» et du syndrome caractérisé de «disparition» et d'annexion aux États-Unis d'une manière beaucoup moins dramatique. Assimiler, qui a le sens général de «rendre semblable», peut signifier aussi «interagir», «intégrer», «digérer». Pas de concept d'identité valable, à vrai dire, sans la contrepartie qu'offre le concept voisin d'altérité qui implique l'idée d'interaction avec un milieu (cf. «Les Normes» dans *Maurice Séguin, historien du pays québécois*, Robert Comeau (dir.), Montréal, VLB, 1987 (dorénavant, N.), chap. 1, «Vie et conditions de vie», p. 106, «assimilant les influences»). Je reviens là-dessus plus bas.
  11. *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, Oxford, Clarendon Press, 1912. Ci-après, REPORT. Voir notamment la définition négative qu'il donne en conclusion, «tout ce qui n'engage pas strictement les intérêts impériaux» (REPORT, p. 327).
  12. *La Petite Loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, Boréal, 1997.
  13. *Journal de voyage en Europe, 1837-1838*; présenté et annoté par Georges Aubin, Québec, Septentrion, 1999 et *Correspondance générale*, avant-propos et annotation de Georges Aubin et Renée Blanchet, Montréal, Varia, 2002-2005, 3 vol.
  14. C'est pourtant à rebours très précisément du «credo national [et de] la doctrine traditionnelle – aujourd'hui plus que centenaire» – c'est-à-dire, «la pensée ou l'illusion progressiste» des réformistes dans les années 1840, que s'inscrit l'œuvre iconoclaste de Séguin. Cf. *Une histoire du Québec. Vision d'un prophète*, Montréal, Guérin, 1995, p. 169. Dorénavant, HQ. Outre «Les Normes», je me réfère également dans ce qui suit à *L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*, Trois-Rivières, Boréal Express, coll. 17/60, 1968 (dorénavant IQ) et *Histoire des deux nationalismes au Canada*, Montréal: Guérin, 1997 (dorénavant, HDNC).
  15. *Combats libéraux au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1995 et *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000.
  16. «Un vieux pays neuf?», dans *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2000, p. 77-182.

17. *Le printemps de l'Amérique française. Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois*, Montréal, Boréal, 2005.
18. *Réflexions d'un frère siamois*, Montréal, Boréal, 1998.
19. *Que veulent vraiment les Québécois ?*, Montréal, Boréal, 2006.
20. *Aux pays des merveilles. Essai sur les mythes politiques au Québec*, Montréal, VLB, 2006.
21. Ian Mckay, «The Liberal Order Framework: A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History», *The Canadian Historical Review*, vol. 81, no. 4, 2000, p. 617-645.
22. Janet Azjentstat, *The Political Thought of Lord Durham*, Kingston and Montreal, McGill-Queen's University Press, 1988; *The Canadian Founding. John Locke and Parliament*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2007.
23. Michel Ducharme, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838*, Montréal, McGill-Queen's Université Press, 2010. On consultera aussi avec profit Jean-François Constant et Michel Ducharme (dir.), *Liberalism and Hegemony. Debating the Canadian Liberal Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 2009.
24. Contre cette tendance apologétique, sinon hagiographique comme on le constate chez Saul, on lira l'article tonifiant de Philip Buckner : « Whatever happened to the British Empire ? », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, vol. 4, no. 1, 1993, p. 3-32. Buckner ne ménage pas ses coups à l'endroit des thuriféraires de l'identité canadienne, évoquant la myopie intellectuelle de ceux qui se confinent à « un cadre d'analyse téléologique obsédé par l'évolution de l'autonomie canadienne et par la constitution d'une identité nationale » (1993, 4). Buckner plaide sans fausse pudeur pour la britannicité et l'empire. Greer également remet en question les vues surplombantes de l'histoire canadienne (« the overarching thrust of Canadian History »); cf. « 1837-38: Rebellions Reconsidered », *Canadian Historical Journal*, vol. 56, no. 1, 1995, p. 1-18. On consultera aussi avec profit Allan Greer et Ian Radforth (dir.), *Colonial Leviathan: State Formation in mid-nineteenth-century Canada*, Toronto, Buffalo, University of Toronto Press, 1992.
25. Si la mise en perspective historique fait apparaître la relative nouveauté de la désignation « Québécois », qui a fini, dans les années 1970, par supplanter cet ethnonyme et s'y substituer, elle invite à réfléchir non pas tant sur le passage « graduel », dans les années 1840, de « Canadiens » à « Canadiens français », l'auteur d'ailleurs emploie lui-même indifféremment l'une ou l'autre désignation, mais sur l'extension de l'aire sémantique du terme « Canadien ». Je reviens là-dessus plus bas. Notons seulement pour mémoire, au chapitre de la « conscience historique », que dans *La fatigue culturelle du Canada français* (1962), même s'il évoque à quelques reprises « le Québec » ou « l'État du Québec », Hubert Aquin emploie toujours l'expression « Canadiens français ». La dichotomie Québec-Canada remonte à la loi constitutionnelle de 1774.
26. *Nations and nationalism since 1780: programme, myth, reality*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1990. Le livre phare qui replace le phénomène des communautés nationales dans sa globalité est sans contredit

Benedict Anderson, *Imagined Communities, Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, New York, Verso, 2006 [1983]; *L'imaginaire national, réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996 (dorénavant IN, 1996). L'intérêt de ce livre est de présenter l'émergence de ces communautés à travers le jeu des interactions avec des ensembles pluri-ethniques et dynastiques, la Grande-Bretagne, la France d'Ancien régime, l'Espagne, l'Autriche-Hongrie, etc. Le point de vue d'Anderson est clairement agonistique: « le nationalisme officiel fut typiquement une réponse de groupes dynastiques et aristocratiques menacés – des *classes* supérieures – au nationalisme vernaculaire populaire. Le racisme colonial était un élément majeur de cette conception de l'“Empire” qui tentait de souder légitimité dynastique et communauté nationale » (p. 154). D'un point de vue comparatif, la création du Canada-Uni (1840-1867) pourrait très bien s'insérer dans un « processus [global] de modelage secondaire, réactionnaire » (« this whole process of reactionary, secondary modelling ») 1996, p. 96; 2006, p. 87. Pour une critique du concept de « nation » en contexte colonial chez B. Anderson, voir notamment Kathleen Wilson, « Citizenship, Empire, and Modernity in the English Provinces, c. 1720-1790 », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, no. 1, 1995, p. 69-96 et « Rethinking the Colonial State: Family, Gender and Governmentality in Eighteenth-Century British Frontiers », *The American Historical Review*, vol. 116, no. 5, 2011, p. 1294-1322, de même que Partha Chatterjee, *The Nation and its Fragments. Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

27. Bédard ne précise pas si la volte-face du rédacteur en chef du *Canadien* impliquait le rejet de l'un des objectifs primordiaux du parti « patriote », c'est-à-dire, l'instauration d'un Conseil législatif électif dans le cadre de la constitution « séparée » de 1791. Un mois avant son éditorial de décembre, Parent continuait à croire qu'un tel Conseil électif rassemblerait « l'aristocratie naturelle du pays » (*RÉF*, p. 50).
28. L'auteur s'appuie en cela sur Gilles Laporte, selon qui l'expression « parti patriote » n'aurait pas été très courante dans les journaux avant le recours aux armes. Cf. *Patriotes et Loyaux. Leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*, Québec, Septentrion, 2004, p. 27-28. De son côté, Ducharme (2010, p. 93) souligne que la substitution de « canadien » à « patriote » remonte à 1826. Chez Bédard, le glissement vers « patriote » est lesté d'un triple coefficient négatif: radicalité, républicanisme, américanité, tandis que le terme « canadien » comporte un sens plus inclusif.
29. C'est là surestimer grandement, entre autres choses, la portée réelle de la loi d'indemnisation des victimes de la répression militaire de 1837 et 1838. La question fondamentale qu'élude et escamote Bédard dans son analyse des « termes de l'Union » se rapporte au traitement lacunaire de la question de la « minorisation » des Canadiens chez Brunet et Séguin. Voir *infra* « L'Union et la « primauté du national »: participation équitable ou minorisation », ainsi que la section « 1840: annexion et seconde capitulation ». Pas un mot non plus là-dessus dans « Survivre à la défaite de 1837 », dans Charles-Philippe Courtois et Julie Guyot (dir.), *La culture des Patriotes*, Québec, Septentrion, 2012, p. 157-174. Ci-après, B2012.

30. L'auteur parle d'« admiration bien sentie pour les institutions américaines » (*RÉF*, 35), mais contrairement à Harvey (2005), chez qui républicanisme et américanité coexistent harmonieusement dans le « mouvement réformiste » dès 1805, il traite par la portion congrue « l'option républicaine et américaine » (*RÉF*, p. 42).
31. Gordon S. Wood, *La création de la république américaine*, Paris, Belin, 1991, p. 373-382.
32. « [D]octrine séditeuse et inconstitutionnelle », clame encore Edmund Burke ; cf., *Réflexions sur la Révolution de France*, Paris, Hachette, 1989 [1790], p. 32.
33. Sur ce concept fourre-tout, on consultera avec profit Daniel T. Rodgers, « Republicanism: the Career of a Concept », *The Journal of American History*, vol. 79, no. 1, 1992, p. 11-38 ; John Belchem, « Republicanism, Popular Constitutionalism and the Radical Platform in Early Nineteenth-Century England », *Social History*, vol. 6, no. 1, 1981, p. 1-32 ; Anne McLaren, « Rethinking Republicanism: *Vindiciae Contra Tyrannos* in Context », *The Historical Journal*, 49, no. 1, 2006, p. 23-52 et Gordon S. Wood, « Monarchism and Republicanism in Early America », *The Idea of America. Reflections on the Birth of the United States*, New York, The Penguin Press, 2011, p. 231-249. L'erreur la plus commune en ce qui a trait au trop fameux « constitutionnalisme britannique » consiste à gommer sa composante républicaine.
34. Bédard persiste et signe dans son article de 2012 : « Adoués par le gouvernement de Sa Majesté, les ennemis d'hier règnent sans partage sur la colonie » ; cf. *op. cit.*, p. 168.
35. Le terme « affrontement » et/ou l'expression « affrontement(s) armé(s) » sont lestés d'un coefficient lourdement négatif et reviennent de manière récurrente dans le but de démarquer les réformistes des patriotes ou même les opposants à l'Union, qui n'étaient pas tous des radicaux, ou à ceux qui ont souhaité son rappel (*RÉF*, p. 47, 52, 54, 74 et 320). Plus loin, il est encore question de cette même « stratégie privilégiée par Louis-Joseph Papineau durant les événements de 1837 » (*RÉF*, p. 216) à laquelle s'opposent « plusieurs réformistes » (c'est-à-dire, en fait, La Fontaine et Parent) qui sont « restés solidaires des 92 résolutions ». Dernière occurrence, à propos du tome 4 de *l'Histoire du Canada* de Garneau (1854), on trouve ceci : « En choisissant la stratégie de l'affrontement, en prenant les armes, en tournant le dos à la légalité, les "agitateurs" de Montréal ne reflétèrent nullement les aspirations les plus profondes du peuple, qui, constate Garneau, refusa de se soulever en masse » (*RÉF*, p. 282). Ici Garneau répète simplement ce que Durham a écrit dans son Rapport, début d'une longue chaîne d'union qui reconduit à Létourneau, Pratte et consorts en passant par F. Ouellet. Je reviens là-dessus plus bas.
36. Bédard cite en renfort une des formules justificatrices de Papineau dans son *Histoire de l'insurrection du Canada* (1839) : « aucun de nous n'avait préparé, voulu ou même prévu, la résistance armée » (*RÉF*, p. 47).
37. Lettre du 15 mars 1838. Bédard ne traite guère des aspects légaux de l'action anti-insurrectionnelle des milices loyales, ni de l'ambivalence des autorités impériales face aux patriotes ayant pris les armes. Le dossier est expédié en quelques lignes (*RÉF*, p. 58-60) et renvoie aux travaux de Jean-Marie Fecteau et Stephen Watt. Ces aspects ne sont pourtant pas tout à fait étrangers



aux objectifs politiques que le parti majoritaire, dans la foulée des 92 résolutions, s'était donnés et auxquels font écho un autre réformiste, A.-N. Morin, pour qui le recours aux armes en 1837 était directement rattaché à « l'espoir d'obtenir justice » (*RÉF*, p. 216).

38. Lettre à O'Callaghan du 23 juin 1838. Les italiques sont de moi.
39. *Le Canadien*, 5 mars 1838.
40. Greer (*loc. cit.*, p. 17) frappe juste, lorsqu'il précise que la réforme parlementaire prend les allures d'une « correction », l'un des sens du mot « réforme », invalidant l'agir collectif : « Mariage forcé et punitif, la loi de l'Union a cherché à résoudre le « problème canadien-français » par la répression et, en tant que tel, elle représente la négation du sens de l'insurrection de 1837-1838 dont l'objectif implicite était aiguillonné par la capacité d'action autonome et le support mutuel » (ma traduction).
41. La même ambivalence se retrouve dans l'interprétation des tomes de *l'Histoire du Canada* publiés en 1845 et 1846. Si, paraphrasant Garneau, on apprend que « les Canadiens [...] ont survécu par le travail, les armes et la parole » (*RÉF*, p. 271), en dépit des coups de chapeau répétés envers « le courage des miliciens canadiens », « un baume sur la blessure toujours ouverte des rébellions », il n'en demeure pas moins que, sous le régime français, jusqu'à la capitulation de 1759 et 1760, c'est bien « ce goût pour les armes qui nuit tant par la suite au développement et au progrès du pays » (*RÉF*, p. 277). À l'encontre de ce que l'on retrouve dans la culture anglaise et américaine, chez Garneau, commerce, haute finance et gloire militaire sont incompatibles. Cf. John Brewer, *The Sinews of Power: War, Money and the English State, 1688-1788*, London, Unwin Hyman, 1989.
42. Louis-Hippolyte La Fontaine, *Au nom de la loi, Lettres de Louis-Hippolyte La Fontaine à divers correspondants, 1829-1847*, tome II, Montréal, Les éditions Varia, 2002, p. 86. Voir *infra* la section « Le mythe de l'égalité revisité » et la note 76.
43. Les italiques sont les miennes.
44. On peut aussi voir la chose d'un autre point de vue : dans le cadre de la constitution séparée de 1791, il avait été prévu par les autorités impériales que la communauté anglophone, en dépit de son rôle novateur et progressiste au plan économique, serait confinée au parlement à une position minoritaire.
45. Bédard ampute la pensée du plénipotentiaire britannique en la réduisant à la question identitaire ou « ethnique ». Jean-Paul Bernard a fait les distinctions appropriées (cf. *Les rébellions de 1837 et 1838 dans le Bas-Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1996, p. 26-27).
46. Grey reprend presque mot pour mot James Stuart, pour qui les Canadiens français ont exprimé « the desire to remain a separate people, thereby ultimately to become a French Nation, or as they have denominated themselves, the "Nation Canadienne" » ; cf. Charles Grey, *Crisis in the Canada*, William Ormsby (dir.), 1964, et James Stuart, *Observations on the proposed Union of the Provinces of Upper and Lower Canada under one Legislature*, 1824, p. 111. Voir aussi à ce sujet F. Murray Greenwood, *Legacies of Fear: Laws and Politics in Quebec in the Era of the French Revolution*, Toronto, The Osgoode Society, 1993, p. 74. Ce livre essentiel attend toujours d'être traduit en français.

47. *Op. cit.*, p. 31.
48. C'est là proprement un anachronisme qui va dans le sens actuel des historiens libéraux et postmodernes, dont le travers téléologique est de présenter le « Canadian Leviathan » sous les dehors attrayants d'un État de droit universel et tolérant faisant profession de neutralité axiologique.
49. « [...] l'Acte d'Union de 1840, alors synonyme d'assimilation [...] » (RÉF, p. 11). Il y a chez Bédard un curieux amalgame où sont superposés l'oligarchie loyale, Durham, l'Acte d'Union et le spectre de l'assimilation. Bédard est persuadé en effet que Durham « reprend, pour l'essentiel, la vision condescendante de l'oligarchie loyale » (RÉF, p. 69) pour qui la répression militaire ne visait « pas seulement [à] mettre fin aux désordres, mais [à] fonder une nouvelle nation britannique » (RÉF, p. 59). On verra mieux avec Séguin en quoi cette vision n'a rien de « condescendant ».
50. De la même façon, dans la suite de son adresse, La Fontaine évoque à tour de rôle « ces deux mêmes peuples » [du Haut et du Bas-Canada] et, sans désignation spécifique, « la majorité des représentants du peuple » (CII, p. 84 et 86).
51. *Canadians* et Canadiens, Montréal et Paris, Fides, 1954, 23. Bédard aborde plus loin la question du couplage entre évolution démographique et représentation proportionnelle (RÉF, p. 95-99).
52. Voir le contexte où apparaissent les deux mentions : « légitimes représentants » et « nombre légitime de ses représentants » (CII, p. 84 et 86).
53. Qu'en est-il au juste ? La question n'intéresse pas Bédard. Pourtant, la lettre de Grey dont il cite un extrait l'y invite : « no form of representation can be devised which, in Lower Canada alone, can possibly give the English Colonists a fair share of influence without doing injustice to the French, and that less than this Union consequently will not satisfy the English » (Grey, *op. cit.*, 1964, p. 32-33).
54. Cf. *N.*, p. 164-169, « Autres réflexions sur l'ANNEXION ». L'élément territorial est subordonné chez Séguin. L'accent est plutôt mis sur la fusion des populations. Voir aussi ce qu'écrivit Séguin sur Masères qui préconise, dès 1766, de « fusionner (pour ainsi dire) en une seule race, deux races différentes » (HDNC, p. 29).
55. Séguin, coexistence, *HQ*, p. 16 et 62.
56. Il suit de là qu'à rebours du tableau unidimensionnel qu'on retrouve chez Létourneau et Pratte, on n'a pas affaire qu'à un seul « extrémisme », celui de Papineau. Dans les années 1830, l'affrontement met en présence deux factions rivales, patriote et ultra-tory, entre lesquelles la politique de conciliation à Londres essaie en vain de tracer une voie mitoyenne.
57. Gould., Eliga H., « A Virtual Nation: Greater Britain and the Imperial Legacy of the American Revolution », *The American Historical Review*, vol. 104, no. 2, avril 1999, p. 476-489. Voir aussi du même auteur, *The persistence of Empire: British political culture in the age of the American Revolution*, Chapel Hill, N. C., University of North Carolina Press, 2000, ainsi que Review of David Armitage, *The Ideological Origins of the British Empire: Ideas in Context* 59, H-Albion, H-Net Reviews, juillet 2001.
58. HDNC, p. 323. Séguin souligne l'effet incapacitant de la conquête en ce qu'elle met abruptement un terme à une « colonisation française inachevée et

- manquée» (*HDNC*, p. 324); «résidu minoritaire d'une colonisation française manquée» (*HQ*, p. 161). Cf. aussi, sur ce point, Buckner: «the Conquest, the most important event in Canadian history and surely one of the most important in British imperial history»; cf. «Was there a «British» Empire? The Oxford History of the British Empire from a Canadian Perspective», *Acadiensis*, vol. XXXII, no. 1, 2002, p. 118.
59. Séguin ne tient pas compte du problème des prisonniers politiques et de l'administration de la justice lors des rébellions. Alors que le Colonial office préconisait une approche tolérante, les radicaux tory souhaitaient eux, dans les colonnes du *Montreal Herald*, «gaver les potences voraces». La destruction par le feu du parlement canadien en 1849 ne retient pas non plus son attention.
60. «[G]râce à l'idéologie fédéraliste, les chefs canadiens-français, politiciens comme La Fontaine ou journalistes comme Étienne Parent, en arrivent rapidement à croire que l'Union n'a fait que juxtaposer deux colonies qui, par la conquête du *self government*, demeurent libres de s'administrer chacune dans sa zone» (*HQ*, p. 165). Même constat chez Buckner: «the French Canadians had to function within structures that were largely created by the British majority and react to an agenda largely set by that majority» (1992, p. 26). De son côté, Michael J. Turner pense que le parlement purgé du Canada-Uni aura été «une mesure provisoire apte à atténuer le problème pressant de la résistance canadienne-française en permettant ainsi de gagner le temps nécessaire pour formuler une entente globale» (ma traduction); cf. «Radical agitation and the Canada question in British politics, 1837-41», *Historical Research*, vol. 79, no. 203, 2006, p. 111.
61. Il existe certainement un troisième palier d'exclusion réciproque où chaque noyau identitaire apparaît irréductible à l'autre, mais je n'en tiens pas compte ici.
62. Azjentstat, *op. cit.*, p. 167.
63. *Magistrats, police et société: la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada, 1764-1837*, Montréal, Hurtubise, 2010. Preuve *a contrario* dans Durham, REPORT, p. 120-121.
64. M.-P. Hamel, *Le Rapport Durham*, Montréal, Aux Éditions du Québec, 1948, p. 312. Traduction légèrement modifiée. «[...] that with this end in view, the *ascendancy* should never again be placed in any hands but those of an English population» (REPORT, p. 295-296; *HDNC*, p. 297). Les italiques sont de moi. La lutte pour la prépondérance, troisième degré du «conflit national», est le fil conducteur de toute l'interprétation séguiniste (*HQ*, p. 81). Dans la pensée de Durham, la prédominance politique de la communauté nationale britannique au Bas-Canada n'est que la conséquence de sa prédominance aux plans économique, social et culturel.
65. Le mélange des deux nationalités apparaissait même, aux yeux de Edmund Burke, absurde: «An attempt to join people dissimilar in law, language, and manners, appeared to him [le premier ministre Pitt] highly absurd... Let the Canadians have a constitution formed upon principles of Canadians, and Englishmen upon the principles of Englishmen»; cf. Tousignant, *loc. cit.*, p. 231.

66. Quand Séguin parle des « Britanniques » ou du « British party », il faut toujours décoder le procédé métonymique et entendre les marchands (ou l'oligarchie) tory de Québec et Montréal.
67. Et Séguin de conclure: « Mais promesse trop belle, il est vrai, pour être tenue... ». Cf. aussi sur ce point, Laporte, 2004, « les engagements non respectés de la Grande-Bretagne », *op. cit.*, p. 21.
68. Tocqueville, Œuvres I, Paris, Gallimard, 1991, *Cahier alphabétique A*, 25 août 1831, p. 202. Par l'expression « les deux peuples se trouveront en présence », Tocqueville veut dire qu'une collision est inévitable.
69. Séguin, comme il lui arrive souvent, ne cite pas ses sources, mais le passage est en plein dans l'axe argumentatif du *Montreal Herald*.
70. Et même rendu à cette extrémité, selon Azjentstat, « The French Canadians in arms against the British were no longer the docile folk of 1760 and in Durham's view this was evidence of their assimilation »; cf. REPORT, p. 295; Azjentstat, 1988, p. 25.
71. L'expression est tirée, telle quelle, de « Representation on the legislative union of the Provinces, &c », (Moffatt-Badgley, 23 mars 1837) au nom de la Montreal Constitutional Association: « [...] the fostering in Lower Canada, of a majority of her population, essentially foreign to their fellow subjects of British origin in both Provinces, in language, laws, institutions, habits and prejudices, the rendering of the condition of the two races entirely distinct, and the creating of a great and increasing feeling of irritation between them, which if not checked by their *entire amalgamation*, must, at no distant period, be the occasion of enmity so inveterate, as only to be overcome by the horrors of a civil war. » (*Herald Abstract*, 4 septembre 1837, BAnQ). [Les italiques sont de moi]. Voir aussi, Durham, REPORT, p. 292.
72. « LORD DURHAM TO LORD GLENELG, Château Saint-Louis, August 9, 1938 », Maurice Séguin (dir.), manuscrit dactylographié (22 p.) contenant une traduction française en regard, Fonds P221, Université de Montréal. La version que publie Lucas en 1912 comporte cependant d'importantes altérations; cf. « Extract of a DESPATCH from the Earl of *Durham*, G. C. B., to Lord *Glenelg* », ci-après, Lucas III, p. 319-331. C'est cette version tronquée que reproduit Kennedy dans *Statutes, treaties and documents of the Canadian constitution, 1713-1929*, Toronto, Oxford University Press, 1930, p. 359-365. Hamel s'est basé sur cette version dans l'appendice de sa traduction (1948, p. 343-352). Mais il existe une autre traduction française non censurée dans Doughty, Arthur G., *Rapport des archives publiques pour l'année 1923*, no. 23, 1924, Ottawa, F. A. Acland, 1926, p. 350-361.
73. « Ces Montréalais britanniques cherchent le combat armé en vue de précipiter les événements » (HDNC, p. 274).
74. Les italiques sont de moi.
75. Michael J. Turner, *loc. cit.*, p. 102, note 23.
76. Au Québec seulement, « [t]he nationally doubtful constituencies, which of course are daily becoming more and more Anglified, are those of the West Ward of Montreal, the Upper and Lower Town of Quebec, the Counties of Beauharnois, and the Town of William Henry; and it may not be amiss to mention, that there is at this moment, an English representative for each

- division of Quebec. You will further observe, that the gradual encrease of representation, as contemplated by the printed pamphlet, would be almost exclusively English»; cf. Henry Sherwood, Esq. M. P. P., «Report of a Select Committee of the House of Assembly on the political state of the provinces of Upper & Lower Canada», Toronto, R. Stanton, Printer to the Queen's Most Excellent Majesty, 1838, Appendix, p. 3. Durham se réfère explicitement à ce document (REPORT, p. 104-106). Sur les pratiques d'intimidation électorale éhontée du libéral d'avant-garde Poulett-Thomson en faveur de la communauté anglophone, on se reportera à Ian Radforth, «Sydenham and Utilitarian Reform», Greer et Radforth (dir.), *op. cit.*, p. 64-100 et surtout Michael McCulloch, «The Death of Whiggery: Lower Canadian British Constitutionalism and the *tentation de l'histoire parallèle*», *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, vol 2, no. 1, 1991, p. 195-213.
77. Ma traduction. Cf. «The Liberal Order Framework: A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History», *Canadian Historical Review*, vol. 81, no. 4, 2000, p. 632. L'article est reproduit dans Jean-François Constant et Michel Ducharme (dir.), *Liberalism and Hegemony. Debating the Canadian Liberal Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 2009.
78. *Op. cit.*, p. 37-38. Il n'est pas question de ruse, mais de «calcul extrêmement risqué» (HQ, p. 16). Tout comme en Irlande au même moment, les responsables à Downing Street jouent en Amérique les apprentis sorciers. Nigel Leask écrit excellemment à cet égard: «The recent historiography of British imperialism has heavily emphasized the importance of «proconsular despotism» and a revival of aristocratic pomp in colonial government around 1800. To men such as Southey, Mackintosh, or later James Mill, however, Britain's colonies provided a laboratory where many of the social experiments and utopian ideas that seemed to have failed in the revolutionary moment of European metropolitan states could be tried again»; cf. «Irish Republicanism and Gothic Eleutherarchs: Pacific Utopias in the Writings of Theobald Wolfe Tone and Charles Brockden Brown», *Huntington Library Quarterly*, vol. 63, no. 3, *British Radical Culture in the 1790's*, 2000, p. 350. Il est à cet égard absolument indispensable de faire partir le mouvement de réforme patriote des années 1830 à la tuerie du 21 mai 1832 à Montréal, dont on évalue mal d'ordinaire le retentissement dans la montée du radicalisme des deux groupes rivaux. Cf. l'excellente monographie de James Jackson, *The Riots that never was. The military shooting of three Montrealers in 1832 and the official cover-up*, Montréal, Baraka Books, 2009.
79. «À tout conflit, il faut une occasion» (HQ, p. 25). La notion revient au sujet de la taxe sur les prisons, la querelle du budget (les «subsidés»), la crise du partage des recettes douanières, etc. (HQ, p. 87, 97, 103, 119 et 155) et se retrouve même dans le syntagme «séparatistes d'occasion» (196)! On consultera avec profit sur ce thème, Jackie Pigeaud, *La crise*, Nantes, éditions Cécile Default, 2006.
80. Séguin identifie les prodromes de cette «démission» dès 1833 (HQ, p. 147-148).
81. Je propose néanmoins un petit exercice de dépaysement et retour avec Pierre Vidal-Naquet, «Du bon usage de la trahison», préface à Flavius Josèphe, *La guerre des juifs*, Paris, les éditions de Minuit, 1977, p. 9-115.

82. La vulgate officielle l'attribue plutôt à Lord Durham. Voir *Découvrir le Canada. Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*, document publié par Citoyenneté et Immigration Canada, p. 17-18.
83. Pour ce qui est de cet aspect absent dans les *Réformistes*, voir ce qu'en dit Durham (qui s'appuie sur Adam Smith): «we must provide some scope for what he calls "the importance" of the leading men in the Colony, beyond what he forcibly terms the present "petty prizes of the paltry raffle of colonial faction"» (REPORT, p. 312 et Adam Smith, *La richesse des nations*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, IV, no. 7, p. 715).
84. Le terme aujourd'hui a une connotation extrêmement péjorative, il évoque les idées de «nettoyage ethnique», de pogrom, de génocide et de massacre. Contrairement à «race», il ne revient pas dans la presse anglophone de l'époque, mais l'idée y est omniprésente, notamment dans l'expression «caractère national» qui, avec l'*Anthropologie* de Kant, acquiert ses lettres de noblesse.
85. Y. Lamonde et J. Livernois, *Papineau, erreur sur la personne*, Montréal, Boréal, 2012, p. 181.
86. Cf. *supra*, note 37.
87. Dans une lettre privée du 22 septembre 1837 au lieutenant-colonel John Eden, Colborne écrit tranquillement que «les Constitutionnels vont porter le premier coup, et les plus jeunes parmi ces gentilshommes sont résolus à ne perdre aucune occasion à en venir à une bataille en règle» avec les Fils de la liberté. Cf. E. Senior, «The Provincial Cavalry in Lower Canada, 1837-50», *Canadian Historical Review*, vol LVII, no. 1, mars 1976, p. 3.
88. J'ai trouvé dans les *Écrits politiques* de Benjamin Constant (Paris: Gallimard, 1997), de précieuses indications à ce sujet, notamment au chapitre «De l'organisation de la force armée dans un État constitutionnel», p. 434-440.